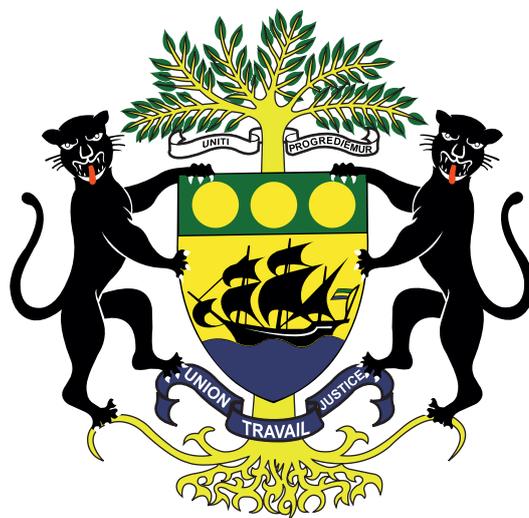


REPUBLIQUE GABONAISE

Union - Travail - Justice



RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE

MISSION MINISTERIELLE : TRANSPORTS

ANNEXE AU PROJET DE LOI DE REGLEMENT POUR 2016

Le Rapport Annuel de Performance (RAP) est le bilan d'un exercice budgétaire, pour une mission.

La présentation du bilan pour la mission reprend :

- le bilan stratégique de la mission, avec notamment l'avancement des objectifs les plus représentatifs de la mission ;
- le récapitulatif de la consommation de crédits durant l'année, par programme et action, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement ;
- le récapitulatif de la consommation de crédits durant l'année, par programme et titre, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement ;
- le récapitulatif des mouvements de crédits au niveau de la mission

Chaque programme constitutif de la mission détaille ensuite les parties suivantes :

Le bilan stratégique du programme détaille :

- la présentation du programme
- l'avancement des objectifs stratégiques dans une perspective pluriannuelle, qui met en perspective les actions menées durant l'année et les années précédentes, par rapport à l'échéance de mise en œuvre de l'objectif stratégique dans son ensemble.

Le bilan des moyens consommés par le programme durant l'exercice budgétaire détaille :

- le récapitulatif des crédits consommés par le programme durant l'exercice budgétaire, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), et détaillés selon la nomenclature par destination (actions) et par nature (titres) ;
- le récapitulatif des mouvements de crédits au niveau du programme.

Les évolutions en termes d'emplois de l'État et de ses opérateurs détaillent :

- la présentation de la situation relative aux emplois de l'administration et aux emplois des opérateurs de l'État en fin d'exercice.

L'analyse de l'utilisation des moyens mis à disposition du programme durant l'année détaille :

- la mise en évidence, pour chaque titre, des écarts entre la consommation prévue et la consommation effective des moyens, avec une explication de ces écarts.

Le bilan du travail avec les opérateurs au cours de l'année détaille :

- la mise en évidence, pour chaque opérateur intervenant dans le champ du programme, des moyens mis à disposition, et des résultats atteints comparés aux engagements pris par l'opérateur vis-à-vis de l'État, et par l'État vis-à-vis de l'opérateur.

AVANT-PROPOS	1
MISSION TRANSPORTS	4
BILAN STRATEGIQUE DE LA MISSION	5
PERIMETRE DE LA MISSION	5
PRINCIPAUX TEXTES DE REFERENCE	5
PRINCIPALES REFORMES	5
AVANCEMENT DES OBJECTIFS LES PLUS REPRESENTATIFS DE LA MISSION	6
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	8
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET ACTION	8
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET TITRE	9
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DE LA MISSION	10
PROGRAMME TRANSPORTS TERRESTRES	11
BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	12
PRESENTATION DU PROGRAMME	12
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	13
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	16
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	16
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	17
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS	18
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	18
EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS	18
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS	19
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	19
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	19
TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS	21
TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT	21
BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS	22
PROGRAMME TRANSPORTS AERIEN ET PAR VOIE D'EAU	25
BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	26
PRESENTATION DU PROGRAMME	26
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	27
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	30
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	30
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	31
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS	32
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	32
EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS	32
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS	34
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	34
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	34
TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS	35
TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT	35
BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS	36

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	45
PRESENTATION DU PROGRAMME	45
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	46
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	49
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	49
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	50
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS	51
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	51
EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS	51
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS	52
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	52
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	52
TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS	53
TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT	53

MISSION TRANSPORTS

BILAN STRATEGIQUE DE LA MISSION

La mission ministérielle "**Transports**" est portée par le Ministre des Transports.

PERIMETRE DE LA MISSION

La mission "**Transports**" recouvre dans son périmètre les programmes "Transport terrestre" et "Transports aérien et par voie d'eau" qui sont des programmes de politiques publiques et un programme soutien libellé "Pilotage et soutien à la politique des transports".

Le programme "Transports terrestres" concerne essentiellement les aspects de:

- Transport routier ;
- Transport ferroviaire ;
- Météorologie.

Le programme "Transports aérien et par voie d'eau" intègre :

- Transport maritime;
- Transport aérien ;
- Transport fluvial et lagunaire.

Le programme "Pilotage et soutien à la politique des transports" est quant à lui dédié à l'appui des différents programmes de politiques publiques du ministère.

PRINCIPAUX TEXTES DE REFERENCE

Les principaux textes de référence sont :

- Le décret N° 0047/PR/MTMM du 15 Janvier 1982, portant attribution et organisation du Ministère de Transports et de la Marine Marchande ;
- Le décret N° 1245/PR/MACC du 31 Août 1983, portant attribution et organisation du Ministère de l'Aviation Civile et Commerciale ;
- La loi sur le Domaine Public Maritime (DPM);
- L'Ordonnance n° 0011/PR/2011 relative au développement des activités maritimes et portuaires en République Gabonaise ;
- La loi n° 0022/2011 portant ratification de l'Ordonnance n° 0011/PR/2011 ;
- Le décret N° 0919/PR/MRPICIRDNH du 19 Décembre 2010, portant création, attribution, fonctionnement et organisation de la Direction Générale de la Météorologie ;
- Le décret n° 01374/PR/MT du 20 novembre 2011 portant attributions et organisation de la Direction Générale de la Sécurité Routière ;
- L'ordonnance n° 30/69 du 11 avril 1969 relative à la police de la circulation routière dite " Code de la Route" ;
- La loi n° 003/2006 du 12 Septembre 2006 complétant les dispositions de l'ordonnance 30/69.

PRINCIPALES REFORMES

Une réorganisation de la Société Gabonaise des Transports (SOGATRA) est actuellement en cours.

AVANCEMENT DES OBJECTIFS LES PLUS REPRESENTATIFS DE LA MISSION

Objectif Stratégique	Indicateur	Unité	2015 Réalisé	2016 Prév ision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prév ision)	Cible à l'échéance pluriannuelle
N°1: Améliorer, d'ici 2017, le cadre réglementaire et institutionnel régissant les transports aérien et par voie d'eau	Nombre de textes réglementaires révisés et adoptés.	Nombre	14	28	0	-28	42
N°2 : D'ici 2017, améliorer la sécurité et la sureté (domaines aérien et par voie d'eau)	Taux d'implantation es normes OACI	%	60	60	70	10	90
N°3 : D'ici 2017, développer l'offre de transports modale et inter modale et accroître la sécurisation des documents de transport et la célérité de délivrance.	Nombre de bus opérationnels	Nombre	134	229	180	-49	300

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET ACTION

Programmes et actions	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LF pour 2016 (a)	AE consommées en 2016 (b)	Écart (a)-(b)	CP ouverts en LF pour 2016 (c)	CP consommés en 2016 (d)	Ecart (c)-(d)
17.626: Transports terrestres	5 231 984 001	8 784 832 830	-3 552 848 829	5 231 984 001	8 784 832 830	-3 552 848 829
17.626.1:Transport routier	4 649 967 453	8 360 340 410	-3 710 372 957	4 649 967 453	8 360 340 410	-3 710 372 957
17.626.2:Transport ferroviaire	377 453 608	300 953 781	76 499 827	377 453 608	300 953 781	76 499 827
17.626.3:Météorologie	204 562 940	123 538 639	81 024 301	204 562 940	123 538 639	81 024 301
17.633: Transport aérien et par voie d'eau	1 273 490 000	917 753 768	355 736 232	1 273 490 000	917 753 768	355 736 232
17.633.1:Transport maritime	395 594 908	280 501 978	115 092 930	395 594 908	280 501 978	115 092 930
17.633.2:Transport aérien	597 933 101	424 530 624	173 402 477	597 933 101	424 530 624	173 402 477
17.633.3:Transports fluviale et lagunaire	279 961 991	212 721 166	67 240 825	279 961 991	212 721 166	67 240 825
17.640: Pilotage et soutien à la politique des transports	169 856 000	188 340 877	-18 484 877	169 856 000	188 340 877	-18 484 877
17.640.1:Pilotage de la stratégie ministérielle	63 452 000	146 810 422	-83 358 422	63 452 000	146 810 422	-83 358 422
17.640.2:Coordination administrative	106 404 000	41 530 455	64 873 545	106 404 000	41 530 455	64 873 545
Total pour la mission	6 675 330 001	9 890 927 475	-3 215 597 474	6 675 330 001	9 890 927 475	-3 215 597 474

Explication des principaux écarts :

Inscrit dans la loi de finances 2016 à hauteur de **6 675 330 001** FCFA en autorisation d'engagement et crédits de paiement, le budget de la mission "Transports" a été exécuté à concurrence de **9 890 927 475** FCFA. Ce qui représente un taux d'exécution global de **148,17%**.

L'écart global de **3 215 597 474** FCFA observé est relatif à la rallonge budgétaire accordée au programme "Transports Terrestres".

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET TITRE

Programmes et titres	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LF pour 2016 (a)	AE consommées en 2016 (b)	Écart (a)-(b)	CP ouverts en LF pour 2016 (c)	CP consommés en 2016 (d)	Ecart (c)-(d)
17.626: Transports terrestres	5 231 984 001	8 784 832 830	-3 552 848 829	5 231 984 001	8 784 832 830	-3 552 848 829
Titre 1. Charges financières de la dette						
Titre 2. Dépenses de personnel	213 984 000	215 044 353	-1 060 353	213 984 000	215 044 353	-1 060 353
Titre 3. Dépenses de biens et services	380 000 000	214 141 428	165 858 572	380 000 000	214 141 428	165 858 572
Titre 4. Dépenses de transfert	4 638 000 001	8 355 647 049	-3 717 647 048	4 638 000 001	8 355 647 049	-3 717 647 048
Titre 5. Dépenses d'investissement						
Titre 6. Autres dépenses						
17.633: Transport aérien et par voie d'eau	1 273 490 000	917 753 768	355 736 232	1 273 490 000	917 753 768	355 736 232
Titre 1. Charges financières de la dette						
Titre 2. Dépenses de personnel	227 490 000	189 537 588	37 952 412	227 490 000	189 537 588	37 952 412
Titre 3. Dépenses de biens et services	390 000 000	294 286 556	95 713 444	390 000 000	294 286 556	95 713 444
Titre 4. Dépenses de transfert	656 000 000	433 929 624	222 070 376	656 000 000	433 929 624	222 070 376
Titre 5. Dépenses d'investissement						
Titre 6. Autres dépenses						
17.640: Pilotage et soutien à la politique des transports	169 856 000	188 340 877	-18 484 877	169 856 000	188 340 877	-18 484 877
Titre 1. Charges financières de la dette						
Titre 2. Dépenses de personnel	29 856 000	24 522 000	5 334 000	29 856 000	24 522 000	5 334 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	140 000 000	163 818 877	-23 818 877	140 000 000	163 818 877	-23 818 877
Titre 4. Dépenses de transfert						
Titre 5. Dépenses d'investissement						
Titre 6. Autres dépenses						
Total pour la mission	6 675 330 001	9 890 927 475	-3 215 597 474	6 675 330 001	9 890 927 475	-3 215 597 474
Dont :						
Titre 1. Charges financières de la dette						
Titre 2. Dépenses de personnel	471 330 000	429 103 941	42 226 059	471 330 000	429 103 941	42 226 059
Titre 3. Dépenses de biens et services	910 000 000	672 246 861	237 753 139	910 000 000	672 246 861	237 753 139
Titre 4. Dépenses de transfert	5 294 000 001	8 789 576 673	-3 495 576 672	5 294 000 001	8 789 576 673	-3 495 576 672
Titre 5. Dépenses d'investissement						
Titre 6. Autres dépenses						

Explication des principaux écarts :

L'exécution de la mission par titre se présente comme suit :

- Le **Titre 2** a été exécuté à **429 103 941 FCFA** sur une inscription de **471 330 000 FCFA** dans la loi de finances, soit un taux d'exécution de **91,04%**. L'écart de **42 226 059 FCFA** correspond notamment au montant de la solde permanente gérée de manière centralisée au Ministère du Budget.
- Le **Titre 3**, inscrit dans le budget 2016 à un niveau de **910 000 000 FCFA**, a été exécuté à **672 246 861 FCFA**, soit un taux d'exécution de **73,9%**. L'écart de **237 753 139 FCFA** est lié non seulement à la non levée de la réserve obligatoire mais également aux mesures complémentaires de régulation budgétaire décidées par le Gouvernement afin de tenir compte du niveau de la trésorerie de l'Etat.
- Le **Titre 4** a été inscrit dans le budget 2016 pour un montant de **5 294 000 001 FCFA** et exécuté à hauteur de **8 789 576 673 FCFA**. Le dépassement de **3 495 576 672 FCFA** observé correspond à une rallonge accordée au programme "Transports Terrestres".

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DE LA MISSION

Récapitulatif des mouvements par titre

Titres	Nature des mouvements d'AE		
	Transferts	Virements	Annulations
Titre 1	0	0	0
Titre 2	- 42 226 059	0	0
Titre 3	+ 200 000 000	0	0
Titre 4	4 231 676 515	0	0
Titre 5	0	0	0
Titre 6	0	0	0
Total des mouvements de CP	4 389 450 456	0	0

Titres	Nature des mouvements de CP			
	Transferts	Virements	Annulations	Reports
Titre 1	0	0		0
Titre 2	- 42 226 059	0		0
Titre 3	+ 200 000 000	0		0
Titre 4	4 231 676 515	0		0
Titre 5	0	0		0
Titre 6	0	0		0
Total des mouvements de CP	4 389 450 456	0		0

Explication du total des mouvements d'AE et de CP :

Les mouvements de crédit enregistrés dans la Mission "Transports" se décompose comme ci-dessous présenté :

- **Titre 2** : un montant de transfert de crédit net de **- 42 226 059 FCFA** est enregistré dans le cadre des opérations d'ajustement de la masse salariale de la Main d'Œuvre Non Permanente (MONP) et de la couverture de la solde permanente.
- **Titre 3** : un montant de **200 000 000 FCFA** a abondé les crédits des programmes "Pilotage et Soutien" et "Transport aérien et par voie d'eau".
- **Titre 4** : une rallonge budgétaire de **4 027 346 634 FCFA** a été accordée au programme "Transport terrestres".

PROGRAMME TRANSPORTS TERRESTRES

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme "**Transports terrestres**" exprime les orientations et la politique du Gouvernement en matière de transport terrestre et de la météorologie. Ce programme est porté par la Direction Générale des Transports Terrestres (DGTT), la Direction Générale de la Sécurité Routière (DGSR), la Direction Générale de la Météorologie (DGM), le Centre National d'Édition et de Délivrance des Documents de Transports (CNEDDT), le Centre National de l'Examen du Permis de Conduire (CNEPC).

Les opérateurs intervenant dans le champ du programme sont l'Agence de Régulation des Transports Ferroviaires (**ARTF**), la Société Gabonaise des Transports (**SOGATRA**) et l'Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne (**ASECNA**).

Le champ du programme recouvre :

- l'offre de transport dans les domaines de transports terrestres;
- l'offre de sécurisation aux risques climatiques dans le domaine de la météorologie ;
- l'organisation de la complémentarité des modes de transport terrestre sur l'ensemble de la chaîne de transport dans le respect de ce champ ;
- la régulation du secteur du transport routier et ferroviaire;
- la sécurisation dans les domaines de transports terrestres;
- l'élaboration, la diffusion, le suivi et l'application des textes régissant les activités des transports terrestres et de la météorologie.

PRESENTATION DES ACTIONS

Trois actions composent ce programme : transport routier, transport ferroviaire et météorologie

Le transport routier recouvre l'utilisation et l'exploitation optimales des infrastructures routières, la régulation et la sécurisation du transport routier.

Le transport ferroviaire concerne l'utilisation et l'exploitation optimales des infrastructures de transport ferroviaire, la régulation et la sécurisation de ce mode de transport.

La météorologie recouvre toutes les activités à mener en matière d'études, de recherches, de prévisions et d'assistance météorologiques et climatiques.

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

L'analyse stratégique du contexte et du champ du programme porte sur :

- la sécurité et la sûreté dans les transports terrestres ;
- la fréquence et la gravité des accidents dans les transports terrestres ;
- la fluidité, l'inter modalité et l'offre de transport terrestre ;
- la régulation du secteur des transports terrestres ;
- la météorologie ;
- la qualité de service et l'efficacité de l'Administration dans le champ des transports terrestres et de la météorologie.

ENJEUX

Les principaux enjeux du programme sont les suivants :

- développer dans le secteur des transports terrestres une offre globale de transports pour répondre aux besoins des populations et des opérateurs économiques ;
- permettre des déplacements plus sûrs, plus aisés, moins onéreux ;
- assurer une régulation efficace du secteur des transports terrestres ;
- sécuriser les documents des transports terrestres et de la météorologie ;
- faire de la Météorologie un levier important d'aide à la décision et à l'action.

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

Objectif N°1 : D'ici 2017, réduire de 25% le taux d'accidentologie dans les transports routier et ferroviaire .

Objectif N°2 : D'ici 2017, développer l'offre de transports modale et inter modale et augmenter la célérité de la délivrance des documents de transport.

Objectif N°3 : D'ici 2017, renforcer le dispositif de régulation des transports terrestres et de la météorologie .

Objectif N°4 : Développer les prestations de météorologie pour tous les usagers d'ici 2017.

AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE

OBJECTIF N°1 : D'ici 2017, réduire de moitié le taux d'accidentologie dans les transports routier et ferroviaire

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- **Résultat annuel N°1** : avoir réduit de 10% le nombre d'accidents dans le transport routier ;
- **Résultat annuel N°2** : avoir réduit de 10% le nombre d'accidents dans le transport ferroviaire ;
- **Résultat annuel N°3** : avoir élaboré une première carte des points noirs dans la commune de Libreville et ses environs ;
- **Résultat annuel N°4** : avoir élaboré des cartes nationales de distribution spatio-temporelle des phénomènes climatologiques dangereux pour les transports terrestres .

Résultats annuels atteints

- **Résultat annuel N°1** : réduction de 5% du nombre d'accidents dans le transport routier ;
- **Résultat annuel N°2** : réduction de 0% du nombre d'accidents dans le transport ferroviaire ;
- **Résultat annuel N°3** : la carte de points noirs a été élaborée dans la commune de Libreville ;
- **Résultat annuel N°4** : la carte des phénomènes climatologiques n'a pas été élaborée

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé – prévision)	Cible à l'échéance pluriannuelle cumulée
Taux d'accidents dans le transport routier	%		95	85	90	5	75
Taux d'accidents dans le transport ferroviaire	%		90	85	0	-85	75
Nombre de points noirs recensés	nombre		0	1	1	0	NA
Nombre de cartes élaborées	nombre		NA	1	0	-1	1

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel N°1 : en dépit des actions menées, la réduction du taux d'accidents dans le transport routier n'a été que de 5%. Il s'agit : i) des contrôles routiers effectués par les services déconcentrés sur recommandation des Gouverneurs souvent en synergie avec la Gendarmerie Nationale ; ii) d'une campagne de prévention routière et de sensibilisation, d'un montant de **10 000 000 FCFA**, a été menée courant Décembre 2016 suite au drame de Kango ; iii) des séminaires de vulgarisation de la fiche Bulletin d'Accident de Circulation (BAC) ont été réalisés avec le concours de la Police et de la Gendarmerie ; iv) l'instauration de l'alcooltest et de la limitation de vitesse à 100 km/h par l'opérateur SOGATRA.

Résultat annuel N°2 : la réduction de 0% du nombre d'accidents dans le transport ferroviaire est liée au retard pris dans la mise en place du programme de remise à niveau ; aux difficultés du contrôle permanent de l'infrastructure et au manque d'investissement dans les moyens du contrôle des inspections.

Résultats annuel N°3: la carte de points noirs a été élaborée pour la commune de Libreville. Cependant, celle-ci n'a pas intégré les points noirs des communes environnantes du fait des contraintes budgétaires. L'élaboration de cette carte a coûté **5 000 000 FCFA**.

Résultats annuel N°4: la carte des phénomènes climatologiques n'a pas été élaborée en raison de la non fiabilité des éléments climatologiques contenus dans les archives de la Direction Générale de la Météorologie.

NB : l'objectif stratégique est reconduit en 2017 ; toutefois un biais a été constaté dans son libellé. En effet, la réduction de moitié introduite dans le libellé de l'objectif stratégique ne cadre pas avec les taux définis pour la détermination des résultats attendus des transports routier et ferroviaire.

Au regard des résultats atteints ces deux dernières années, la probabilité d'atteinte de cet objectif n'est pas garantie.

OBJECTIF N°2 : D'ici 2017, développer l'offre de transports modale et inter modale et accroître la sécurisation des documents de transport et augmenter la célérité de délivrance

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- **Résultat annuel N°1** : avoir augmenté le nombre de lignes ;
- **Résultat annuel N°2** : avoir accru le nombre de bus ;
- **Résultat annuel N°3** : avoir réduit le délai de délivrance des documents de transport.

Résultats annuels atteints :

- **Résultat annuel N°1** : 17 nouvelles lignes ont été créées en 2016 ;
- **Résultat annuel N°2** : Acquisition de trente-six (36) nouveaux bus de marque Brésilienne "Marco-Polo" ;
- **Résultat annuel N°3** : Tout document de transport autre que le permis de conduire est délivré dans un délai maximum de 5 jours ouvrés.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prév ision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé – prév ision)	Cible à l'échéance pluriannuelle cumulée
Nombre de bus opérationnels	Nombre		144	229	180	-49	300
Nombre de lignes	Nombre		22	24	39	15	44
Délai de déliv rance des documents de transport	Jours		5	5	5	0	5

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel N°1: Au total dix-sept (17) nouvelles lignes ont été créées, dépassant le niveau d'atteinte prévu qui était de deux (2)

Résultat annuel N°2: Trente-six (36) nouveaux bus ont été acquis en 2016 portant ainsi le nombre total de bus opérationnels à 180 permettant d'atteindre l'objectif assigné.

Résultat annuel N°3: Tout document de transport autre que le permis de conduire est délivré dans un délai de 5 jours ouvrés. Le coût des activités ayant permis l'atteinte de ce résultat s'élève à 10 000 000 FCFA. Le délai de délivrance du permis de conduire reste encore à améliorer afin de parvenir à le rendre disponible à l'usager dans un délai très court.

NB : On entend par ligne, le déplacement d'un point A vers un point B sans rupture de charge. On entend par desserte le déplacement d'un point A vers un point B avec rupture de charge. Une desserte peut comprendre plusieurs lignes et une ligne plusieurs arrêts.

L'objectif se poursuit en 2017, toutefois, il faut un effort budgétaire supplémentaire pour l'acquisition de 49 autres bus afin d'atteindre les résultats escomptés.

OBJECTIF N°3 : D'ici 2017, renforcer le dispositif de régulation des transports terrestres et de météorologie

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- **Résultat annuel N°1** : avoir révisé et fait adopter 8 textes réglementaires et législatifs en matière de transport routier dont 2 pour la DGTT, 2 pour la DGSR, 2 pour le CNEDDT et 2 pour le CNEPC;
- **Résultat annuel N°2** : avoir révisé et fait adopter 2 textes réglementaires et législatifs en matière de transport ferroviaire ;

- Résultat annuel N°3 : avoir révisé et fait adopter 1 texte réglementaire et législatif en matière de météorologie.

Résultats annuels atteints

- **Résultat annuel N°1** : 8 textes réglementaires et législatifs en matière de transport routier dont 2 pour la DGTT, 2 pour la DGSR, 2 pour le CNEDDT et 2 pour le CNEPC révisés ;
- **Résultat annuel N°2** : 2 textes réglementaires et législatifs en matière de transport ferroviaire révisés ;
- **Résultat annuel N°3** : 1 texte réglementaire et législatif en matière de météorologie révisé.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	Cible à l'échéance pluriannuelle
Indicateur 1 : Nombre de textes réglementaires et législatifs révisés et adoptés dans le transport routier	Nombre			8	0	-8	8
Indicateur 2 : Nombre de textes réglementaires et législatifs révisés et adoptés dans le transport ferroviaire	Nombre			2	0	-2	2
Indicateur 3 : Nombre de textes réglementaire et législatifs révisés et adoptés en météorologie	Nombre			1	0	-1	2

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Tous les textes ont été révisés et transmis à la tutelle. Ils sont en cours d'adoption. Il s'agit de 8 textes réglementaires et législatifs en matière de transport routier, 2 pour le transport ferroviaire et 1 pour la météorologie.

OBJECTIF N°4 : Développer les prestations de météorologie pour tous les usagers d'ici 2017

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- **Résultat annuel N°1** : avoir réhabilité 04 stations Agro météorologiques ;
- **Résultat annuel N°2** : avoir réhabilité 04 stations climatologiques ;
- **Résultat annuel N°3** : avoir réhabilité 50 postes pluviométriques.

Résultats annuels atteints

- **Résultat annuel N°1** : aucune station Agro météorologique réhabilité ;
- **Résultat annuel N°2** : aucune station climatologique réhabilité ;
- **Résultat annuel N°3** : aucun poste pluviométrique réhabilité.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	Cible à l'échéance pluriannuelle
Indicateur 1 : Nombre de stations climatologiques réhabilitées	Nombre			04	0	-04	06
Indicateur 2 : Nombre de stations Agro météorologiques réhabilitées	Nombre			04	0	-04	07
Indicateur 3 : Nombre de Postes pluviométriques	Nombre			50	0	-50	75

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Aucun de ces 3 résultats attendus n'a pu être réalisé par manque de crédits d'investissement. Toutefois un serveur a été acquis et la salle devant l'abritée aménagée pour un coût global de **17 400 022 FCFA**.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LF pour 2016 (a)	AE consommées en 2016 (b)	Ecart (a)-(b)	CP ouverts en LF pour 2016 (c)	CP consommés en 2016 (d)	Ecart (c)-(d)
17.626.1:Transport routier	4 649 967 453	8 360 340 410	-3 710 372 957	4 649 967 453	8 360 340 410	-3 710 372 957
Titre 1 Charges financières de la dette						
Titre 2 Dépenses de personnel	134 184 000	135 005 770	-821 770	134 184 000	135 005 770	-821 770
Titre 3 Dépenses de biens et services	264 782 560	170 641 372	94 141 188	264 782 560	170 641 372	94 141 188
Titre 4 Dépenses de transfert	4 251 000 893	8 054 693 268	-3 803 692 375	4 251 000 893	8 054 693 268	-3 803 692 375
Titre 5 Dépenses d'investissement						
Titre 6 Autres dépenses						
17.626.2:Transport ferroviaire	377 453 608	300 953 781	76 499 827	377 453 608	300 953 781	76 499 827
Titre 1 Charges financières de la dette						
Titre 2 Dépenses de personnel						
Titre 3 Dépenses de biens et services						
Titre 4 Dépenses de transfert	377 453 608	300 953 781	76 499 827	377 453 608	300 953 781	76 499 827
Titre 5 Dépenses d'investissement						
Titre 6 Autres dépenses						
17.626.3:Météorologie	204 562 940	123 538 639	81 024 301	204 562 940	123 538 639	81 024 301
Titre 1 Charges financières de la dette						
Titre 2 Dépenses de personnel	79 800 000	80 038 583	-238 583	79 800 000	80 038 583	-238 583
Titre 3 Dépenses de biens et services	115 217 440	43 500 056	71 717 384	115 217 440	43 500 056	71 717 384
Titre 4 Dépenses de transfert	9 545 500	0	9 545 500	9 545 500	0	9 545 500
Titre 5 Dépenses d'investissement						
Titre 6 Autres dépenses						
17.626: Transports terrestres	5 231 984 001	8 784 832 830	-3 552 848 829	5 231 984 001	8 784 832 830	-3 552 848 829
Dont :						
Titre 1. Charges financières de la dette						
Titre 2. Dépenses de personnel	213 984 000	215 044 353	-1 060 353	213 984 000	215 044 353	-1 060 353
Titre 3. Dépenses de biens et services	380 000 000	214 141 428	165 858 572	380 000 000	214 141 428	165 858 572
Titre 4. Dépenses de transfert	4 638 000 001	8 355 647 049	-3 717 647 048	4 638 000 001	8 355 647 049	-3 717 647 048
Titre 5. Dépenses d'investissement						
Titre 6. Autres dépenses						

Explication des principaux écarts :

Le budget du programme "Transports terrestres" a été exécuté à hauteur de **8 784 832 830 F CFA** sur une dotation de **5 231 984 000 F CFA**. Le dépassement de **3 552 848 830 F CFA** est dû à une rallonge budgétaire accordée à l'opérateur SOGATRA. Le taux d'exécution global du programme s'élève à **143%**.

L'exécution du programme par Titre se présente comme suit :

- **Titre 2** - dépenses de personnel : **215 044 353 FCFA** consommés pour une dotation de **213 984 000 FCFA** ; soit un taux d'exécution de **100,5%** représentant un dépassement de **1 060 353 F CFA** en raison du réajustement de l'enveloppe de la main d'œuvre non permanente du programme.
- **Titre 3** - dépenses de biens et services : doté à hauteur de **380 000 000 FCFA**, ce titre a été exécuté à concurrence de **214 141 428 FCFA** soit un écart de **165 858 572 F CFA**.

Le taux d'exécution pour ce titre est de **56,35%**. L'écart constaté se justifie non seulement par la non levée de la réserve obligatoire mais également par les mesures complémentaires de régulation budgétaire décidées par le Gouvernement afin de tenir compte du niveau de la trésorerie de l'État.

- **Titre 4** - Dépenses de transfert : Montant exécuté **8 355 647 049 FCFA** pour une dotation **4 638 000 001 FCFA**, soit un taux d'exécution de **180,1 %**. Le dépassement de **3 717 647 048 FCFA** se justifie par la rallonge budgétaire accordée à l'opérateur SOGATRA. Notons toutefois que les cotisations internationales n'ont pas été exécutées du fait de la méconnaissance des procédures y afférentes.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Récapitulation des mouvements entre actions et titres au sein du programme

Le programme "Transports terrestres" n'a opéré aucune action de fongibilité.

Virements

Le Programme "Transports terrestres" n'a ni reçu, ni effectué de virements.

Transferts

Tableau récapitulatif des transferts

Programme source du transfert	Programme destinataire du transfert	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
Programme 23.780 Dotation pour Dépenses Accidentelles et Imprév isibles	Programme 17.626 Transports terrestres	4	+4 231 676 515	+4 231 676 515
Programme 17.626 Transports terrestres	Programme 23.780 Dotation pour Dépenses Accidentelles et Imprév isibles	2	- 1 015 000	- 1 015 000
Programme 17.626 Transports terrestres	Programme 14.521 Gestion des dépenses publiques	2	- 3 488 797	- 3 488 797
Programme 23.780 Dotation pour Dépenses Accidentelles et Imprév isibles	Programme 17.626 Transports terrestres	2	+ 5 564 150	+ 5 564 150
Total des Transferts			+4 232 736 868	+4 232 736 868
dont Titre 2			+1 060 353	+1 060 353
dont Titre 3				
dont Titre 4			+4 231 676 515	+4 231 676 515
dont Titre 5				

Explication des impacts de chaque transfert :

- Les transferts du **Titre 2** ont servi à l'ajustement budgétaire de l'enveloppe de la MONP et à la couverture de la solde permanente.
- Les transferts du **Titre 4** d'un montant de 4 231 676 515 FCFA correspondent à la rallonge budgétaire accordée à l'opérateur SOGATRA pour le paiement des salaires.

Annulations

Les crédits disponibles dans le programme "Transports terrestres" ont été proposés en annulation.

Reports

Aucun report de crédits de paiement n'a été effectué par le programme "Transports terrestres".

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2014	Effectifs au 31 décembre 2015	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2016	Mouvements d'effectifs en 2016			Effectifs au 31.12. 2016
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
Agents hors catégorie							
Agents de catégorie A	190	191	182	9	0	-9	173
Permanents	190	191	182	9	0	-9	173
Non permanents							
Agents de catégorie B	266	267	266	1	0	-1	265
Permanents	266	267	266	1	0	-1	265
Non permanents							
Agents de catégorie C	18	18	17	1	0	-1	16
Permanents	18	18	17	1	0	-1	16
Non permanents							
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)	474	476	465	11	0	-11	454
Main d'œuvre non permanente	114	105	105	0	0	0	105
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme	588	581	570	11	0	-11	559

Explication des évolutions :

L'effectif du programme "Transports terrestres" a diminué de 11 agents au cours de l'année 2016 en raison de 9 départs à la retraite et de 2 décès.

EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS

Emplois rémunérés	Effectifs au 31.12.2014	Effectifs au 31.12.2015	Effectifs au 31.12.2016	Ecart entre fin 2015 et fin 2016
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	ND	33	33	0
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	ND	1033	1047	14
Total pour l'opérateur SOGATRA	ND	1066	1080	14
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	16	15	17	2
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	36	36	41	5
Total pour l'opérateur ARTF	52	51	58	7
Total pour le programme	52	1117	1138	21

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de Titre 2 prévus dans la LF		Crédits de Titre 2 consommés		Ecart	
	AE (a)	CP (b)	AE (c)	CP (d)	AE (a)-(c)	CP (b)-(d)
Masse salariale des emplois de l'administration	213 984 000	213 984 000	215 044 353	215 044 353	-1 060 353	-1 060 353
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère						
Total des crédits de titre 2	213 984 000	213 984 000	215 044 353	215 044 353	-1 060 353	-1 060 353

Commentaires relatifs à l'utilisation du Titre 2 :

Le Titre 2- dépenses de personnel affiche un dépassement de 1 060 353 F CFA en raison du réajustement de l'enveloppe de la main d'œuvre non permanente du programme.

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

Actions	Crédits de titre 3 prévus dans la LF		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE (a)	CP (b)	AE (c)	CP (d)	AE (a)-(c)	CP (b)-(d)
Action 1 transport routier	264 782 560	264 782 560	170 641 373	170 641 373	94 141 187	94 141 187
Contrôle désactivés des entreprises de transport	16 315 789	16 315 789	7 570 000	7 570 000	8 745 789	8 745 789
Agréments des moniteurs des établissements d'auto-école	12 105 263	12 105 263	-	-	12 105 263	12 105 263
Organisation du premier salon des Transports du Gabon	-	-	70 000 000	70 000 000	- 70 000 000	- 70 000 000
Contrôle des stations de contrôle technique des véhicules	13 473 684	13 473 684	2 000 000	2 000 000	11 473 684	11 473 684
Coordination des différents modes de transport terrestre	3 578 947	3 578 947	-	-	3 578 947	3 578 947
Production des actes administratifs de transport	57 894 737	57 894 737	18 430 000	18 430 000	39 464 737	39 464 737
Elaboration des lois et règlements concernant les transports	1 460 337	1 460 337	-	-	1 460 337	1 460 337
Organisation de l'examen du permis de conduire	8 921 053	8 921 053	15 390 000	15 390 000	- 6 468 947	- 6 468 947
Organisation des Contrôles routiers	7 578 947	7 578 947	-	-	7 578 947	7 578 947
Missions et déplacements au Gabon	28 041 684	28 041 684	-	-	28 041 684	28 041 684
Organisation des campagnes de prévention et de sensibilisation	12 631 579	12 631 579	10 000 000	10 000 000	2 631 579	2 631 579
Implantation de la signalisation routière	11 052 632	11 052 632	-	-	11 052 632	11 052 632
Collecte des données statistiques et élaboration du tableau de bord	5 052 632	5 052 632	7 000 000	7 000 000	-1 947 368	-1 947 368
Suivi de l'application de la réglementation nationale et internationale en matière de sécurité routière	4 421 053	4 421 053	-	-	4 421 053	4 421 053
Organisation de la Journée de la Sécurité Routière	26 316	26 316	-	-	26 316	26 316
Organisation de la Journée des Transports Terrestres	2 631 579	2 631 579	-	-	2 631 579	2 631 579
Opérationnalisation et suivi des objectifs du programme	25 173 696	25 173 696	-	-	25 173 696	25 173 696
Fonctionnement des services centraux	26 570 001	26 570 001	26 570 001	26 570 001	-	-
Contrôle de l'activité des entreprises de transport par les services déconcentrés	1 578 947	1 578 947	-	-	1 578 947	1 578 947
Production des actes administratifs de transport par les services déconcentrés	15 263 158	15 263 158	4 000 000	4 000 000	11 263 158	11 263 158
Organisation de l'examen du permis de conduire par les services déconcentrés	2 105 263	2 105 263	4 000 000	4 000 000	-1 894 737	-1 894 737
Organisation des Contrôles routiers par les services déconcentrés	5 957 895	5 957 895	1 000 000	1 000 000	4 957 895	4 957 895
Missions et déplacements au Gabon	947 368	947 368	-	-	947 368	947 368
Organisation des campagnes de prévention et de sensibilisation par les services déconcentrés	1 263 158	1 263 158	3 000 000	3 000 000	-1 736 842	-1 736 842
Collecte des données statistiques et élaborer le tableau de bord par les services déconcentrés	736 842	736 842	1 681 372	1 681 372	- 944 530	- 944 530
Action 3 Météorologie	115 217 440	115 217 440	43 500 055	43 500 055	71 717 385	71 717 385
Production des prévisions météorologiques	23 043 488	23 043 488	9 000 000	9 000 000	14 043 488	14 043 488
Collecte et analyse des données météorologiques	40 326 104	40 326 104	15 225 019	15 225 019	25 101 085	25 101 085
Développement des prestations météorologiques pour tous	46 086 976	46 086 976	17 400 022	17 400 022	28 686 954	28 686 954
Contrôle des méthodes d'observations	5 760 872	5 760 872	1 875 014	1 875 014	3 885 858	3 885 858
Total des crédits de titre 3	380 000 000	380 000 000	214 141 428	214 141 428	165 858 572	165 858 572

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations individualisées :

Action 1 Transport routier : 170 641 373 FCFA pour les activités ci-dessous énumérées :

- Contrôle de l'activité des entreprises de transport : les **7 570 000 FCFA** ordonnancés rentrent dans le cadre des activités permanentes. Il est à signaler que ces dépenses sont en attente de paiement.
- Contrôle des stations de contrôle technique des véhicules : **2 000 000 FCFA** sont ordonnancés et non payés.
- Organisation du premier salon des Transports du Gabon : **70 000 000 FCFA** exécutés, bien que non prévus dans le programme, pour l'organisation du salon de transport au Gabon ;
- Établissement des actes administratifs de transport : **18 430 000 F CFA** ordonnancés et non payés. Cette dépense est liée à l'atteinte de l'objectif n° 2 : "**D'ici 2017, développer l'offre de transports modale et inter modale et accroître la sécurisation des documents de transport et augmenter la célérité de délivrance**".
- Organisation de l'examen du permis de conduire : **6 300 000 F CFA** ordonnancés et non payés, en lien avec les activités permanentes.
- Collecte des données statistiques et élaboration de tableau de bord : **5 000 000 FCFA** ordonnancés et réglés à hauteur de **2 500 000 FCFA** pour la production des imprimés spéciaux tels que les fiches BAC et les tableaux de bord en vue de l'élaboration de la carte des points noirs dans le cadre de l'atteinte de l'objectif n° "**D'ici 2017, réduire de 25% le taux d'accidentologie dans les transports routier et ferroviaire**".
- Organisation des campagnes de prévention et de sensibilisation sur l'axe routier Libreville-Kango : **10 000 000 F CFA** ont été ordonnancés dont **3.000.000 F CFA** payés. Cela a servi à la production des flyers, dépliants, banderoles et autres prospectus dans le cadre de l'atteinte de l'objectif n° "**D'ici 2017, réduire de moitié le taux d'accidentologie dans les transports routier et ferroviaire**".
- Activités des services déconcentrés : **13 681 372 F CFA** ont été ordonnancés et payés pour les activités suivantes :
 - ✓ organiser les campagnes de prévention et de sensibilisation,
 - ✓ établir les actes administratifs de transport,
 - ✓ organiser l'examen du permis de conduire,
 - ✓ organiser les Contrôles routiers Collecter les données statistiques et élaborer le tableau de bord.

Action 3 Météorologie : 43 500 055 F CFA ordonnancés dont **34 500 055 FCFA** payés et répartis entre les activités suivantes :

- Production des prévisions météorologiques : **9 000 000 FCFA** ordonnancés non payés dans le cadre des activités permanentes.
- Collecte et analyse des données météorologiques : **15 225 019 FCFA** ordonnancés et payés dans le cadre des activités permanentes.
- Développement des prestations météorologiques pour tous : **17 400 022 FCFA** ordonnancés et payés en lien avec l'objectif n°4 : "**Développer les prestations de météorologie pour tous les usagers d'ici 2017**"
- Contrôle des méthodes d'observation : **1 875 014 FCFA** ont été ordonnancés et payés dans le cadre des activités permanentes.

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS

Actions	Crédits de titre 4 prévus dans la LF		Crédits de titre 4 consommés		Ecart	
	AE (a)	CP (b)	AE (c)	CP (d)	AE (a)-(c)	CP (b)-(d)
Action 1 : Transport routier	4 251 000 892	4 251 000 892	8 054 693 268	8 054 693 268	-3 803 692 376	-3 803 692 376
Subvention SOGATRA	4 247 796 392	4 247 796 392	8 054 693 268	8 054 693 268	-3 803 692 376	-3 803 692 376
Cotisation internationale à la Prévention routière internationale	3 204 500	3 204 500	-	-	3 204 500	3 204 500
Action 2 : Transport ferroviaire	377 453 608	377 453 608	300 953 781	300 953 781	76 499 827	76 499 827
Subvention ARTF	377 453 608	377 453 608	300 953 781	300 953 781	76 499 827	76 499 827
Action 3 : Météorologie	9 545 500	9 545 500	-	-	9 545 500	9 545 500
Transfert 1 : météorologie cotisation internationale	9 545 500	9 545 500	-	-	9 545 500	9 545 500
Total des crédits de titre 4	4 638 000 000	4 638 000 000	8 355 647 049	8 355 647 049	-3 717 647 049	-3 717 647 049

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 4 en faisant sortir les différents types de transferts et de bénéficiaires :

Action 1 Transport routier : 8 054 693 268 FCFA exécutés en faveur de SOGATRA soit un surplus de **3 803 692 376 FCFA** par rapport à la dotation inscrite. Les dépenses y relatives sont détaillées dans le bilan du CAP SOGATRA.

Action 2 Transport ferroviaire : 300 953 781 FCFA exécutés par l'ARTF (CF bilan opérateur), contre une dotation de **377 453 608 FCFA**, soit un écart de **76 499 827 FCFA** justifié par la mise à la disposition partielle de la subvention du fait de la contraction des recettes de l'État.

TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le programme n'a pas bénéficié d'une dotation budgétaire en investissement.

BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS

OPERATEUR : L'AGENCE DE RÉGULATION DES TRANSPORTS FERROVIAIRES (ARTF)

Présentation de l'opérateur

L'ARTF est une société d'État, constituée sous la forme d'une Société Anonyme, régie par les dispositions de l'Acte Uniforme OHADA relatif au Droit des sociétés commerciales et des groupements d'intérêts économiques.

Travail avec l'opérateur

Le contrat annuel de performance (CAP) n'a pas été signé avec l'ARTF du fait d'une collaboration difficile entre les agents de l'État et les agents de l'opérateur.

Crédits consommés en 2016 par l'opérateur

Contribution financière de l'État au titre de l'exercice 2016		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur	377 453 608	300 953 781
Contribution au fonctionnement de l'opérateur		
Contribution aux investissements propres de l'opérateur		
Total de la contribution financière de l'État	377 453 608	300 953 781

Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'État :

La subvention mise à disposition par l'État a été entièrement consommée pour le paiement des salaires.

Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris

Objectif 1 : Diminuer le nombre d'accidents ferroviaires Objectif de rattachement dans le PAP 2016 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : D'ici 2017, réduire de moitié le taux d'accidentologie dans les transports routier et ferroviaire				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2015	Cible 2016	Résultat 2016	Écart
Indicateur 1 : Nombre d'accidents majeurs constatés avec trafic interrompu	3	2	4	+2
Indicateur 2 : Nombre d'accidents majeurs constatés sans trafic interrompu	1	2	3	+1
Indicateur 3 : Nombre d'accidents mineurs constatés sans trafic interrompu	0	5	4	+1
Indicateur 4 : Nombre d'accidents au point noirs	0	3	2	-1
Indicateur 4 : Nombre de points noirs encore à éliminer	0	3	9	+6

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris par l'opérateur :

Objectif n°1 : les résultats attendus n'ont pas été réalisés. La difficulté d'exécution permanente du contrôle de la voie ferrée par l'ARTF (afin de déclencher des actions correctives à mi-temps) et l'absence des moyens matériels (outils de déplacement et de contrôle tout le long de la voie) pour la réalisation du contrôle d'inspection expliquent cette contreperformance.

Objectif 2 : Produire encore en 2016 les textes visant à renforcer le dispositif de régulation du transport ferroviaire Objectif de rattachement dans le PAP 2016 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : D'ici 2017, renforcer le dispositif de régulation des transports terrestres et de météorologie				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2015	Cible 2016	Résultat 2016	Écart
Indicateur 1 : nombre de nouveaux textes élaborés en 2016	4	2	2	0

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris par l'opérateur :

Objectif n°2 : deux (2) nouveaux textes ont été élaborés conformément à la cible prévue.

Objectif 3 : Effectuer dans l'année quatre inspections Objectif de rattachement dans le PAP 2016 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : D'ici 2017, réduire de moitié le taux d'accidentologie dans les transports routier et ferroviaire				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2015	Cible 2016	Résultat 2016	Écart
Indicateur 1 : nombre d'inspections effectuées dans l'année	5	4	2	-2

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris par l'opérateur :

Objectif n°3 : les inspections prévues ont été réalisées à 50%. Ce résultat est consécutif à l'insuffisance des moyens logistiques de contrôle (matériel de métrologie, matériel de déplacement, confrontation d'expertise internationale).

Objectif 4 : Augmenter le nombre de constats effectués dans les inspections ayant donné lieu à des actions correctives ou préventives de la part du concessionnaire Objectif de rattachement dans le PAP 2016 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : D'ici 2017, réduire de moitié le taux d'accidentologie dans les transports routier et ferroviaire				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2015	Cible 2016	Résultat 2016	Écart
Indicateur 1 : nombre de constats effectués dans les inspections ayant donné lieu à des actions correctives ou préventives de la part du concessionnaire dans un délai de 6 mois.	0	3	3	0

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris par l'opérateur :

Objectif n°4 : la cible 2016 de l'objectif n°4 a été atteinte, mais la situation reste précaire si le programme de remise à niveau n'est pas rapidement exécuté. En effet, on observe un retard dans la mobilisation des crédits SFI / PROPARCO et AFD.

Les moyens matériels, financiers et en ressources humaines de qualité sont faibles. En effet, la subvention allouée par l'État et la redevance pour la gestion et l'exploitation du chemin de fer ne permettent pas à l'ARTF d'atteindre ses objectifs et d'honorer ses engagements. La difficulté principale est l'absorption de 89% du budget de fonctionnement par la masse salariale.

Présentation de l'opérateur

La SOGATRA est une société d'État, constituée sous la forme d'une Société Anonyme (SA), régie par les dispositions de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et des groupements d'intérêts économiques

Missions de la SOGATRA :

Missions de service public :

- l'exploitation des transports publics urbains et Interurbains de personnes ;
- la fabrication de véhicules, matériel et engins ;
- la location de services de réparation véhicules et engins ;
- la construction, l'achat, la location de tous bâtiments et ateliers ou toutes autres opérations pouvant se rattacher à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement ;
- la participation de la société, par tous les moyens en tous pays, à toutes entreprises ou société pouvant se rattacher à l'objet social.

Activités à finalité commerciale hors missions de service public :

- la mise en circulation des taxis compteur ;
- la location de bus et VTC ;
- la publicité.

Travail avec l'opérateur

Le contrat annuel de performance (CAP) n'a pas été signé avec la SOGATRA du fait d'une collaboration difficile entre l'État et l'opérateur.

Crédits consommés en 2016 par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2016		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur	4 247 796 392	8 054 693 268
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	0	0
Contribution aux investissements propres de l'opérateur	0	0
Total de la contribution financière de l'État	4 247 796 392	8 054 693 268

Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'État :

La SOGATRA a reçu une subvention de **4 247 796 392 FCFA** dans la loi de finances 2016. Celle-ci n'a permis de couvrir que six (6) mois de salaires. Une rallonge de **4 231 676 515 FCFA** a été sollicitée et octroyée par le Gouvernement, d'où le niveau de crédits consommés de **8 054 693 268 FCFA**.

La SOGATRA n'a pas eu de crédits pour l'exécution d'actions ou de projets de politique publique en 2016. Toute la subvention a servi à payer la masse salariale.

Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris

Objectif .1 : ouvrir de nouvelles lignes et offrir de nouvelles dessertes				
Objectif de rattachement dans le PAP 2016 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : D'ici à 2017, Développer l'offre de transports modale et inter modale et augmenter la célérité de la délivrance des documents de transport				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2015	Cible 2016	Résultat 2016	Écart
Indicateur 1 : nombre de nouvelles lignes ouvertes	14	24	27	3
Indicateur 2: nombre de nouveaux points d'arrêt		335	442	107
Indicateur 3 : nombre total de lignes	14	24	40	16
Indicateur 4 : nombre total de points d'arrêts		373	779	406

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris par l'opérateur :

Les cibles ont été largement atteintes à travers une exploitation optimale de l'ensemble des bus opérationnels.

Résultats de l'État par rapport aux engagements pris

Le CAP n'ayant pas été signé, aucun autre engagement n'est attendu de l'État.

PROGRAMME TRANSPORTS AERIEN ET PAR VOIE D'EAU

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PRESENTATION DU PROGRAMME

Le programme "Transports Aérien et par Voie d'Eau" exprime les orientations et la politique du Gouvernement en matière de transports aérien et par voie d'eau. Ce programme est porté par la Direction Générale de la Marine Marchande (DGMM).

Plusieurs opérateurs interviennent dans le champ du programme :

- la Haute Autorité de la Sûreté et de la Facilitation de l'aéroport international Léon MBA (HASFALM),
- l'Agence Nationale de l'Aviation Civile (ANAC) ;
- la Compagnie Nationale de Navigation Intérieure et Internationale (CNNII);
- l'Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA) ;
- l'Aéroport du Gabon (ADG).

Le champ du programme recouvre notamment :

- l'offre de transport dans les domaines de transport aérien et par voie d'eau ;
- la régulation du secteur des transports par voie d'eau et aérien ;
- la sécurisation dans les domaines de transports par voie d'eau et aérien ;
- le contrôle et l'entretien des installations et toutes les infrastructures de transport par voie d'eau et aérien.

PRESENTATION DES ACTIONS

Le programme "Transports Aérien et par Voie d'Eau" comporte trois actions : transport maritime, transport fluvial et lagunaire et le transport aérien.

L'action **transport maritime** recouvre la planification de la réalisation des infrastructures maritimes et portuaires relevant du secteur, ainsi que leur utilisation et exploitation optimales ; de même que la régulation et la sécurisation de ce mode de transport.

L'action **transport aérien** concerne la planification de la réalisation des infrastructures aéronautiques relevant du secteur, ainsi que leur utilisation et exploitation optimales ; de même que la régulation et la sécurisation de ce mode de transport.

L'action **transport fluvial et lagunaire** a trait à la planification de la réalisation des infrastructures fluviales et lagunaires relevant du secteur, ainsi que leur utilisation et exploitation optimales ; de même que la régulation et la sécurisation de ce mode de transport.

ANALYSE STRATEGIQUE DU CONTEXTE ET DU CHAMP DU PROGRAMME

L'analyse stratégique du contexte et du champ du programme porte sur :

- la sécurité et la sûreté dans les transports aériens et par voie d'eau ;
- l'offre de transport aérien et par voie d'eau ;
- la régulation du secteur des transports aérien et par voie d'eau ;
- l'environnement.

ENJEUX

- développer dans le secteur des transports aérien et par voie d'eau une offre globale de transports pour répondre aux besoins des populations et des opérateurs économiques ;
- permettre des déplacements plus sûrs, plus aisés ;
- assurer une régulation efficace du secteur des transports aérien et par voie d'eau ;
- préserver l'environnement.

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

Objectif n°1 : Améliorer, d'ici 2017, le cadre réglementaire et institutionnel régissant les transports aérien et par voie d'eau

Objectif n°2 : D'ici 2017, améliorer la sécurité et la sûreté

Objectif n°3 : Jusqu'en 2017, mieux assurer l'offre de transport aérien et par voie d'eau

Objectif n°4 : Préserver l'environnement sur le moyen terme

OBJECTIF N°1 : Améliorer, d'ici 2017, le cadre réglementaire et institutionnel régissant les transports aérien et par voie d'eau

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel du résultat attendu

- Avoir révisé et adopté deux (2) textes prioritaires par entité (administration et opérateurs).

Résultat annuel atteint

- Le résultat attendu n'a pas été atteint.

Indicateur de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Écart 2016 (Réalisé - Prévision)	Cible à l'échéance pluriannuelle (2017)
Nombre de textes réglementaires révisés et adoptés	Nombre		2	28	0	-28	42

Explication du niveau d'atteinte du résultat :

Trois (3) textes sur 28 prévus ont été révisés. Ces textes concernent le texte organique de la Direction Générale de la marine marchande, le code de l'aviation civile et le texte sur la responsabilité de HASFALM sur tous les aéroports du Gabon. En dehors du code de l'aviation civile qui a été adopté en 2017, les deux autres projets textes ont été transmis au Ministère de tutelle pour leur introduction dans le circuit des visas et signatures.

L'objectif n° 1 se poursuit en 2017, mais au regard des résultats des deux dernières années, il n'y a pas une bonne probabilité d'atteinte.

OBJECTIF N°2 : Améliorer la sécurité et la sûreté

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus :

- **Résultat annuel N°1** : avoir atteint le niveau moyen mondial de mise en œuvre des éléments cruciaux d'un système de supervision de la sécurité aérienne ;
- **Résultat annuel N°2** : avoir garanti un taux de disponibilité de service supérieur ou égal à 97% pour le secteur aérien ;
- **Résultat annuel N°3** : avoir élaboré un état des lieux sur les événements de mer ;
- **Résultat annuel N°4** : avoir assuré le respect des normes de sûreté ;
- **Résultat annuel N°5** : avoir atteint le niveau moyen mondial de mise en œuvre des éléments cruciaux d'un système de supervision de la sûreté aérienne ;
- **Résultat annuel N°6** : avoir pourvu les ports et aéroports d'équipements de détection des épidémies de type EBOLA.

Résultats annuels atteints

- **Résultat annuel N°1** : le résultat attendu n'a pas été atteint ;
- **Résultat annuel N°2** : le résultat a été atteint en 2015 ;
- **Résultat annuel N°3** : l'état des lieux n'a pas été élaboré ;
- **Résultat annuel N°4** : le respect des normes de sûreté a été assuré ;
- **Résultat annuel N°5** : le résultat attendu n'a pas été atteint ;
- **Résultat annuel N°6** : en attente des données fournies par le BOP concerné.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prév ision PAP	2016 Réalisé	Écart 2016 (Réalisé - Prév ision)	Cible à l'échéance pluriannuelle (2017)
Existence d'un document d'état des lieux	document		0	1	0	-1	1
Nombre d'audits réalisés sur les 14 installations portuaires	nombre		6	14	14	0	14
Taux d'implémentation des normes OACI	%	19	35	60	70	10	90
Nombres d'équipements de détection d'épidémies	nombre		0	15	ND	ND	30
Nombre de clôtures réalisées	nombre		0	6	2	-4	10

Sources de données : ANAC, HASFALM, ASECNA et DGMM.

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel N°1 : le niveau moyen mondial de mise en œuvre des éléments cruciaux d'un système de supervision de la sécurité aérienne n'a pas été atteint faute de moyens financiers.

Résultat annuel N°2 : ce résultat a été atteint depuis 2015.

Résultat annuel N°3 : l'état des lieux n'a pas été élaboré.

Résultat annuel N°4 : le respect des normes de sûreté a été assuré à travers l'audit de sûreté réalisé pour les 14 installations portuaires (fonds propres), les inspections de navires et la délivrance de documents de conformité (**1 900 100 FCFA**) et l'implémentation des normes OACI à 70% pour le secteur aérien.

Concernant le secteur aérien, le résultat a été atteint grâce à l'organisation de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) 2017 ; pour laquelle des moyens financiers exceptionnels ont été consentis à la Haute Autorité de l'Aviation Civile.

Résultat annuel N°5 : le niveau moyen mondial de mise en œuvre des éléments cruciaux d'un système de supervision de la sûreté aérienne n'a pas été atteint faute de moyens financiers.

Résultat annuel N°6 : un cordon sanitaire a été mis en place par le Ministère de la santé et la Direction Générale de la santé militaire dans les ports et aéroports de Libreville et Port-Gentil. Ce dispositif a pris fin lorsque l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a levé l'alerte sur l'épidémie EBOLA.

De façon générale, l'atteinte des cibles 2016 de cet objectif a rencontré des obstacles en raison des difficultés financières. Il se poursuit tout de même en 2017.

OBJECTIF N°3 : Jusqu'en 2017, mieux assurer l'offre de transport aérien et par voie d'eau

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- **Résultat annuel N°1** : avoir signé quatre (4) accords aériens ;
- **Résultat annuel N°2** : avoir réduit le temps de traitement des navires à quai à six (6) jours .

Résultats annuels atteints

- **Résultat annuel N°1** : aucun accord aérien n'a été signé ;
- **Résultat annuel N°2** : le temps de traitement des navires est de 4 jours .

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prév ision PAP	2016 Réalisé	Écart 2016 (Réalisé - Prév ision)	Cible à l'échéance pluriannuelle (2017)
Indicateur 1 : Nombre de nouveaux accords aériens	Nombre		4	4	0	-4	4
Temps moyen de traitement d'un navire	Jour		8	6	4	-2	5

Sources de données : l'OPRAG

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel 1 : les accords aériens identifiés sont toujours en entente de négociation par la tutelle .

Résultat annuel 2 : une erreur sur le libellé du résultat annuel 2 s'est glissée lors des travaux préparatoires de la loi de finances 2016 quant à la compréhension de ce dernier. Il s'agissait plutôt de la réduction du temps d'attente des navires en rade à 6 jours. Cette réduction est fortement liée à l'avancée de la construction du quai pouvant réduire ce délai à moins de 4 jours.

L'objectif n°3 a été reconduit en 2017 et il une bonne probabilité d'atteinte au vu des résultats de 2015 à 2016.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°4 : Préserver l'environnement sur le moyen terme (2017)

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- **Résultat annuel N°1** : avoir adhéré, signé et ratifié les instruments juridiques internationaux ;
- **Résultat annuel N°2** : avoir développé et vulgarisé une réglementation conforme aux normes internationales;

Résultats annuels atteints

- **Résultat annuel N°1** : aucune convention internationale ratifiée ;
- **Résultat annuel N°2** : aucun texte réglementaire adopté et vulgarisé

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Écart 2016 (Réalisé - Prévision)	Cible à l'échéance pluriannuelle (2017)
Nombre de conventions internationales ratifiées	Nombre		ND	1	0	-1	1
Nombre de textes réglementaires adoptés et vulgarisés	nombre		0	1	0	-1	1

Source des données :

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel 1 : aucune convention internationale n'a été ratifiée en raison de l'absence d'une cellule de veille pour le suivi des instruments juridiques internationaux.

Résultat annuel 2 : l'atteinte de ce résultat est liée au premier.

L'objectif n°4 se poursuit en 2017 avec deux indicateurs supplémentaires, cependant sa probabilité d'atteinte est faible.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LF pour 2016 (a)	AE consommées en 2016 (b)	Écart (a)-(b)	CP ouverts en LF pour 2016 (c)	CP consommés en 2016 (d)	Écart (c)-(d)
17.633.1:Transport maritime	395 594 908	280 501 978	115 092 930	395 594 908	280 501 978	115 092 930
Titre 1 Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2 Dépenses de personnel	227 490 000	189 537 588	37 952 412	227 490 000	189 537 588	37 952 412
Titre 3 Dépenses de biens et services	159 162 153	90 964 390	68 197 763	159 162 153	90 964 390	68 197 763
Titre 4 Dépenses de transfert	8 942 755	0	8 942 755	8 942 755	0	8 942 755
Titre 5 Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6 Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
17.633.2:Transport aérien	597 933 101	424 530 624	173 402 477	597 933 101	424 530 624	173 402 477
Titre 1 Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2 Dépenses de personnel	0	0	0	0	0	0
Titre 3 Dépenses de biens et services	225 919 652	202 322 066	23 597 586	225 919 652	202 322 066	23 597 586
Titre 4 Dépenses de transfert	372 013 449	222 208 558	149 804 891	372 013 449	222 208 558	149 804 891
Titre 5 Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6 Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
17.633.3:Transports fluviale et lagunaire	279 961 991	212 721 166	67 240 825	279 961 991	212 721 166	67 240 825
Titre 1 Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2 Dépenses de personnel	0	0	0	0	0	0
Titre 3 Dépenses de biens et services	4 918 195	1 000 100	3 918 095	4 918 195	1 000 100	3 918 095
Titre 4 Dépenses de transfert	275 043 796	211 721 066	63 322 730	275 043 796	211 721 066	63 322 730
Titre 5 Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6 Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
17.633: Transport aérien et par voie d'eau	1 273 490 000	917 753 768	355 736 232	1 273 490 000	917 753 768	355 736 232
Dont :						
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	227 490 000	189 537 588	37 952 412	227 490 000	189 537 588	37 952 412
Titre 3. Dépenses de biens et services	390 000 000	294 286 556	95 713 444	390 000 000	294 286 556	95 713 444
Titre 4. Dépenses de transfert	656 000 000	433 929 624	222 070 376	656 000 000	433 929 624	222 070 376
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0	0	0

Explication des principaux écarts :

Sur les **1 273 490 000 FCFA** inscrits, le programme "Transports Aérien et par Voie d'Eau" a exécuté **917 753 768 FCFA**, soit un taux d'exécution global de **72,1%**. Le Taux d'exécution des crédits nets de la réserve obligatoire ressort à **77,2%**.

Le montant total de la réserve obligatoire non levée de **85 100 000 FCFA** ne justifie pas à lui seul l'écart total constaté de **355 736 232 FCFA**. Il faut retenir que 2016 a été une année particulière avec la baisse des recettes pétrolières, les élections présidentielles et l'organisation de la CAN 2017 qui ont contraint le Gouvernement à limiter les plafonds d'engagement dans le cadre de la régulation budgétaire. À cet effet, les écarts par titre de dépenses se présentent ainsi qu'il suit :

- Titre 2 : **37 952 412 FCFA**
- Titre 3 : **95 713 444 FCFA**
- Titre 4 : **222 070 376 FCFA**

Récapitulation des mouvements entre actions et titres au sein du programme

Tableau récapitulatif des mouvements entre actions et titres

Aucune opération de fongibilité réalisée par le programme "Transports Aérien et par Voie d'Eau".

Virements

Tableau récapitulatif des virements

Aucun virement n'a été effectué, ni reçu par le programme "Transports Aérien et par Voie d'Eau".

Transferts

Tableau récapitulatif des transferts

Programme source du transfert	Programme destinataire du transfert	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
Programme 23.780 Dotation pour Dépenses Accidentelles et Imprévisibles	17.633-Transports aérien et par voie d'eau	3	100 000 000	100 000 000
Programme 23.780 Dotation pour Dépenses Accidentelles et Imprévisibles	17.633-Transports aérien et par voie d'eau	2	2 578 000	2 578 000
Programme 17.633- Transports aérien et par voie d'eau	Programme 23.780 Dotation pour Dépenses Accidentelles et Imprévisibles	2	-15 576 000	-15 576 000
Programme 17.633- Transports aérien et par voie d'eau	Gestion des dépenses publiques et contrôle des ressources	2	-24 954 412	-24 954 412
Total des Transferts			62 047 588	62 047 588
dont Titre 2			-37 952 412	-37 952 412
dont Titre 3			100 000 000	100 000 000
dont Titre 4			0	0
dont Titre 5			0	0

Explication des impacts de chaque transfert :

Le programme a reçu une rallonge de **100 000 000 F CFA** qui a permis à la Haute Autorité de la Sureté et de la Facilitation de l'Aéroport Léon MBA de prendre en charge l'inauguration de l'aéroport international de Port-Gentil. Il également reçu **2 578 000 FCFA** pour la mise à niveau de la masse salariale des services déconcentrés.

En revanche, le programme a transféré **40 530 412 FCFA** de crédits de personnel au Ministère en charge du Budget en vue de la couverture de la solde permanente et le réajustement de la main d'œuvre non permanente.

Annulations

Le montant des crédits disponibles dans le programme "Transports Aérien et par Voie d'Eau" ont été proposés en annulation.

Reports

Aucun report de crédits de paiement n'a été enregistré dans le programme "Transports Aérien et par Voie d'Eau".

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au	Effectifs au	Effectifs au	Mouvements d'effectifs en 2016		Effectifs au	
	31-déc-14	31-déc-15	1 ^{er} janvier 2016	Sorties	Entrées	Écart	31.12. 2016
						(entrées - sorties)	
Agents hors catégorie		1	1	1	0	-1	0
Agents de catégorie A		144	164	0	0	0	164
Permanents		144	164	0	0	0	164
Non permanents		0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie B		166	166	4	1	-3	163
Permanents		166	166	4	1	-3	163
Non permanents		0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie C		15	15	0	19	19	34
Permanents		15	15	0	19	19	34
Non permanents		0	0	0	0	0	0
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)		326	346	5	20	15	361
Main d'œuvre non permanente		71	71	0	0	0	71
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme		397	417	5	20	15	432

Explication des évolutions :

Le programme a connu une augmentation nette de quinze (15) personnels due au recrutement de dix-neuf (19) agents de catégorie C et d'un (1) agent de catégorie B atténuée par la sortie de cinq (5) agents.

EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS

Emplois rémunérés	Effectifs au 31.12.2014	Effectifs au 31.12.2015	Effectifs au 31.12.2016	Écart entre fin 2015 et fin 2016
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)				
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	ND	51	58	7
Total pour l'opérateur AN AC	0	51	58	7
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	0	62	62	0
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	170	166	166	0
Total pour l'opérateur HASF ALM	170	228	228	0
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)		31	31	0
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	62	62	62	0
Total pour l'opérateur ASECN A	97	93	93	0

Emplois rémunérés	Effectifs au 31.12.2014	Effectifs au 31.12.2015	Effectifs au 31.12.2016	Écart entre fin 2015 et fin 2016
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	0	0	0	0
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	2	2	2	0
Total pour l'opérateur ADG	2	2	2	0
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	3	3	3	0
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	157	157	157	0
Total pour l'opérateur CNNII	160	160	160	0
Total pour le programme	ND	534	541	7

Commentaire sur les effectifs des opérateurs et sur le rapport entre l'évolution des effectifs État et l'évolution des effectifs des opérateurs :

A fin 2016, le niveau global des effectifs des opérateurs du programme "Transports Aérien et par Voie d'Eau" est de 541 agents contre 534 en 2015. Il est observé une augmentation de 7 agents, notamment à l'ANAC.

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LF		Crédits de titre 2 consommés		Écarts	
	AE (a)	CP (b)	AE (c)	CP (d)	AE (a)-(c)	CP (b)-(d)
Masse salariale des emplois de l'administration	227 490 000	227 490 000	189 537 588	189 537 588	37 952 412	37 952 412
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère						
Total des crédits de titre 2	227 490 000	227 490 000	189 537 588	189 537 588	37 952 412	37 952 412

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

Les données d'exécution de ce tableau ne concernent que la main d'œuvre non permanente (MONP), la solde permanente étant en gestion centralisée au Ministère en charge du Budget.

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

Actions	Crédits de titre 3 prévus dans la LF		Crédits de titre 3 consommés		Écarts	
	AE (a)	CP (b)	AE (c)	CP (d)	AE (a)-(c)	CP (b)-(d)
Action N°1 Transport Maritime	159 162 153	159 162 153	90 964 390	90 964 390	68 197 763	68 197 763
Organisation des soins médicaux	7 823 768	7 823 768	1 929 771	1 929 771	5 893 997	5 893 997
Gestion du pavillon et de la flotte	5 215 845	5 215 845	1 286 614	1 286 614	3 929 231	3 929 231
Contrôle de sécurité et de sureté	41 805 631	41 805 631	16 717 695	16 717 695	25 087 936	25 087 936
sécurité et sureté maritime	26 079 226	26 079 226	6 432 572	6 432 572	19 646 654	19 646 654
Réglementation et coopération maritime	78 237 683	78 237 683	64 597 738	64 597 738	13 639 945	13 639 945
Action N°2 Transport aérien	225 919 652	225 919 652	202 322 066	202 322 066	23 597 586	23 597 586
Coordination des activités du secteur aérien	21 295 983	21 295 983	0	0	21 295 983	21 295 983
Fonctionnement courant de l'ANAC	54 623 669	54 623 669	27 314 566	27 314 566	27 309 103	27 309 103
Fonctionnement courant de l'HASFALM	150 000 000	150 000 000	75 007 500	75 007 500	74 992 500	74 992 500
Inauguration de l'aéroport de Port-Gentil	0	0	100 000 000	100 000 000	-100 000 000	-100 000 000
Action N°3 Transport fluvial et lagunaire	4 918 195	4 918 195	1 000 100	1 000 100	3 918 095	3 918 095
Contrôle de sécurité et de sureté	4 918 195	4 918 195	1 000 100	1 000 100	3 918 095	3 918 095
Total des crédits de titre 3	390 000 000	390 000 000	294 286 556	294 286 556	95 713 444	95 713 444

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations individualisées :

Il est à noter que la quasi-totalité des crédits consommés n'a pas encore fait l'objet de paiement par les services du Trésor Public.

Action 1 -Transport Maritime : 90 964 390 FCFA

Sur les **90 964 390 FCFA** ordonnancés, **900 000 F CFA** ont été payés. Ce montant est réparti ainsi qu'il suit :

- **500 000 FCFA** pour l'Activité Réglementation et coopération maritime en vue de l'Audit Obligatoire du Gabon par l'OMI ;
- **200 000 FCFA** pour l'Activité "Gestion du pavillon et de la flotte" (délivrance des documents de navigation ;
- **200 000 FCFA** pour l'Activité "Contrôle de sécurité et de sureté" (inspections des navires et délivrance des documents de conformité...).

Toutes ces activités sont liées aux objectifs stratégiques n°1 et 2 qui visent l'amélioration du cadre réglementaire et institutionnel ainsi que la sécurité et la sureté des installations aéroportuaires.

Action°2 - Transport aérien : 202 322 066 FCFA

Les crédits de cette action ont été mobilisés au profit de l'ANAC et de l'HASFALM ainsi qu'il suit :

- fonctionnement courant de l'ANAC : **27 314 566 FCFA** ;
- fonctionnement courant de l'HASFALM : **75 007 500 FCFA** ;
- inauguration de l'aéroport de Port-Gentil (HASFALM) : **100 000 000 FCFA**.

Le détail des éléments de justification de ces dépenses est consigné dans le bilan de CAP de chaque opérateur.

Action°3 - Transport fluvial et lagunaire : 1 000 100 F CFA

Ces crédits ont été utilisés pour la réalisation de l'activité "Contrôle de sécurité et de sûreté" notamment, dans les inspections des navires et la délivrance des documents de conformité. Cette activité rentre dans le cadre de l'atteinte des objectifs stratégiques n°1 et 2 qui visent l'amélioration du cadre réglementaire et institutionnel ainsi que la sécurité et la sûreté des installations aéroportuaires.

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS

	Crédits de titre 4 prévus dans la LF		Crédits de titre 4 consommés		Écarts	
	AE (a)	CP (b)	AE (c)	CP (d)	AE (a)-(c)	CP (b)-(d)
Action N°1 Transport Maritime	8 942 755	8 942 755	0	0	8 942 755	8 942 755
Cotisation internationale pour OMI	8 942 755	8 942 755	0	0	8 942 755	8 942 755
Action N°2 Transport aérien	372 013 449	372 013 449	222 208 558	222 208 558	149 804 891	149 804 891
Subvention ASECNA Gabon	110 406 052	110 406 052	110 000 000	110 000 000	406 052	406 052
Subvention ANAC	50 703 026	50 703 026	25 354 048	25 354 048	25 348 978	25 348 978
Subvention ADG	113 703 026	113 703 026	56 851 510	56 851 510	56 851 516	56 851 516
Subvention HASFALM	60 000 000	60 000 000	30 003 000	30 003 000	29 997 000	29 997 000
UEP	37 201 345	37 201 345	0	0	37 201 345	37 201 345
Action N°3 Transport fluvial et lagunaire	275 043 796	275 043 796	211 721 066	211 721 066	63 322 730	63 322 730
Subvention CNNII	275 043 796	275 043 796	211 721 066	211 721 066	63 322 730	63 322 730
Total des crédits de titre 4	656 000 000	656 000 000	433 929 624	433 929 624	222 070 376	222 070 376

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 4 en faisant sortir les différents types de transferts et de bénéficiaires :

Action°1 - Transport Maritime :

Le montant affecté aux dépenses de transfert sert essentiellement à la cotisation internationale destinée à l'Organisation Maritime Internationale. Mais ce montant n'a pas été engagé du fait de la méconnaissance de la procédure d'exécution de cette nature de dépense.

Action 2 - Transport aérien : 222 208 558 FCFA dont :

- Subvention ASECNA Gabon : **110 000 000 FCFA**
- Subvention ANAC : **25 354 048 FCFA**
- Subvention ADG : **56 851 510 FCFA**
- Subvention ASFALM : **30 003 000 FCFA**

Action°3 - Transport fluvial et lagunaire : 211 721 066 FCFA affectés uniquement à l'opérateur CNNII.

Le détail de l'exécution des actions n°2 et 3 se trouve dans les bilans de CAP des opérateurs concernés.

TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le programme "Transports Aérien et par Voie d'Eau" n'a bénéficié d'aucune dotation budgétaire en investissement.

BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS

OPERATEUR : COMPAGNIE NATIONALE DE NAVIGATION INTERIEURE ET INTERNATIONALE (CNNII)

La Compagnie Nationale de Navigation Intérieure et Internationale (CNNII) est une société d'État, constituée sous la forme d'une Société Anonyme, régie par les dispositions de l'Acte Uniforme OHADA relatif au Droit des sociétés commerciales et des groupements d'intérêts économiques.

Missions de service public :

- désendevement des zones riveraines des voies d'eau navigables afin de favoriser la mobilité des personnes, des marchandises et des biens à un coût sur le parcours du cabotage national ;
- régulation des activités sectorielles (suivi, le contrôle).

Missions de développement :

- intégration de la compagnie dans la filière du transport de fret riche liquide ou solide ;
- développement des activités à forte rentabilité dans le transport des cargaisons marchandes par voie d'eau et l'ensemble des métiers à terre qui y sont rattachés ;
- lancement du transport de loisirs, soutien nécessaire au développement touristique.

En sa qualité "d'Armement National", la CNNII assure l'exploitation des activités de transport par voie d'eau en République Gabonaise.

Travail avec l'opérateur :

Le Contrat Annuel de Performance (CAP) engageant l'opérateur CNNII et l'État a été signé en 2016 entre le Directeur Général de la CNNII et le Responsable du programme "Transports Aérien et par Voie d'Eau", Directeur Général de la Marine Marchande.

Pour des raisons indépendantes de la volonté de la CNNII, le Comité du Suivi-Évaluation (CSE), ne s'est pas réuni.

Crédits consommés en 2016 par l'opérateur :

Contribution financière de l'État au titre de l'exercice 2016		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur		
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	275 043 796	211 721 066
Contribution aux investissements propres de l'opérateur	0	0
Total de la contribution financière de l'État	275 043 796	211 721 066

Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'État :

L'année 2016 a été une année particulière caractérisée par l'organisation de l'élection présidentielle. Aussi, la subvention de la CNNII a-t-elle été mise à disposition partiellement (211 721 066 FCFA) par le partenaire État en juillet 2016. Cependant cette mise à disposition n'a pas été suivie d'un approvisionnement de fonds.

Cette situation n'a pas permis la réouverture de la ligne sociale Port-Gentil/Lambaréné. De même, la CNNII a enregistré une augmentation de sa dette vis-à-vis des fournisseurs de carburant et de lubrifiant ainsi qu'auprès des chantiers navals implantés au Gabon.

En dépit de cette difficulté, la CNNII a répondu à ses engagements, à plus de 80%.

RESULTATS DE L'OPERATEUR PAR RAPPORT AUX ENGAGEMENTS PRIS

Objectif 1 : Réviser et faire adopter un texte réglementaire Objectif de rattachement dans le PAP 2016 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : Améliorer d'ici 2017 le cadre réglementaire et institutionnel régissant les transports aérien et par voie d'Eau.				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2015	Cible 2016	Résultat 2016	Écart
Indicateur 1 : Nombre de textes réglementaires révisés et adoptés	0	1	0	-1

Explication du niveau d'atteinte de l'objectif n°1:

Dans le cadre de la réforme amorcée dans le secteur des transports depuis 2009, l'ordonnance n°003/PR/2013 visant la réorganisation des transports fluviaux et lagunaires, consacrait la création de la CNNII, remplaçante de la CNNI. Cependant, pour des raisons non encore élucidées, celle-ci n'avait pas été transmise à l'Assemblée Nationale pour être ratifiée.

Il en a été de même pour le texte d'application de certaines dispositions prévues par la même ordonnance, relative à l'encadrement des droits de trafic dans les eaux intérieures du pays.

En 2016, la problématique a perduré, accompagnée de complications d'ordre juridique quant aux effets induits par l'ordonnance 03/PR/2013, demandant l'approfondissement de la réflexion juridique, sociale et comptable de la question.

Objectif 2 : Assurer le respect des normes de sureté et de sécurité Objectif de rattachement dans le PAP 2016 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : Améliorer la sécurité et la sureté				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2015	Cible 2016	Résultat 2016	Écart
Indicateur 1 : Nombre de formations de base du personnel navigant au certificat STCW)	0	1	0	-1
Indicateur 2 : Taux d'assurance des navires (en%)	100	100	100	0
Indicateur 3 : Taux de visite de sécurité des navires (en %)	100	100	100	0

Explication du niveau d'atteinte de l'objectif n°2:

L'ensemble du personnel navigant de la CNNII avait été formé en 2014. La formation escomptée en 2016 marquait l'intention de former d'éventuelles nouvelles recrues.

Or, aucun navigant sans ce certificat n'a été recruté en cours d'année, d'où l'annulation de la session de formation programmée en 2016.

Par ailleurs, l'ensemble des navires en exploitation a été assuré. De même, tous les navires de la CNNII ont fait l'objet de visites régulières de sécurité par les services compétents de la Marine Marchande, telles que prévues par la législation en la matière.

L'assurance et la visite de sécurité des navires sont indispensables pour la délivrance des autorisations de circuler dans les eaux territoriales gabonaises.

Objectif 3 : Développer les capacités opérationnelles de la CNNII Objectif de rattachement dans le PAP 2016 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : Jusqu'à 2017, mieux assurer l'offre de transport maritime et fluvial				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2015	Cible 2016	Résultat 2016	Écart
Indicateur 1 : Taux de disponibilité du service (en%)	62,49	84	80	-4
Indicateur 2 : Taux d'exploitation des navires (en %)	78	78	70	-8
Indicateur 3 : Nombre de dessertes ouvertes	3	4	3	-1

Explication du niveau d'atteinte de l'objectif n°3:

Le recul de 4% constaté dans la disponibilité du service s'explique par deux (2) situations :

- la suspension temporaire de la ligne fluviale Port-Gentil/Lambaréné, en raison de la forte dégradation de la coque du navire "George RAWIRI" dédié à cette desserte due aux talonnages trop fréquents. En conséquence, le risque d'avarie majeure était très élevé (le bateau risquait de couler).
- l'arrêt de deux (2) navires pour des raisons d'entretien au dernier trimestre 2016.

La flotte de la CNNII s'est agrandie de deux (2) navires, l'un de transport rapide et l'autre mixte. Néanmoins, trois (3) autres navires (LCT mixte « NDINDI », Ferry « Côtes de Blaye », navire rapide NTCHENGUE) ont dû suspendre le service sur la desserte LBV-POG, en cours d'année. Ce qui explique l'écart négatif de 8% du taux d'exploitation des navires.

En ce qui concerne le nombre de dessertes ouvertes, la desserte fluviale Port-Gentil/Lambaréné est demeurée suspendue en raison du risque de couler, d'où la contreperformance enregistrée.

OPERATEUR : HAUTE AUTORITE DE LA SURETE ET DE LA FACILITATION DE L'AEROPORT LEON MBA (HASFALM)

Présentation de l'opérateur

La Haute Autorité de la Sûreté et de la Facilitation de l'Aéroport International Léon MBA de Libreville est un organisme public doté de la personnalité juridique. Elle est placée sous la tutelle technique du Ministère en charge de l'Aviation Civile et jouit de l'autonomie financière.

Elle a été créée par le Décret n° 00090/PR/MTACDH du 25 janvier 2006 fixant les statuts de la Haute Autorité de la Sûreté et de la Facilitation de l'Aéroport International Léon MBA de Libreville.

La HASFALM est chargée de la mise en œuvre et de la coordination des activités et mesures de sûreté de l'Aviation Civile dans l'enceinte et le périmètre aéroportuaire de l'Aéroport International Léon MBA. Conformément aux dispositions du Programme National de Sûreté et de Facilitation, les activités de HASFALM sont étendues sur l'ensemble des aéroports du Gabon.

Travail avec l'opérateur

Un contrat annuel de performance (CAP) a été signé entre la HASFALM et les autorités du Ministère des Transports.

Il n'y a pas eu de suivi-évaluation du CAP.

Quelques séances de travail ont été réalisées, en cours d'année, entre les représentants de l'État et la HASFALM.

Crédits consommés en 2016 par l'opérateur

Contribution financière de l'État au titre de l'exercice 2016		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur	150 000 000	75 007 500
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	60 000 000	130 003 000
Contribution aux investissements propres de l'opérateur	0	0
Total de la contribution financière de l'État	210 000 000	205 010 500

Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'État :

La HASFALM a reçu une subvention d'un montant de **210 000 000 FCFA** dans la loi de finances 2016 dont **105 010 500 FCFA** ont été mis à disposition.

En vue de l'inauguration de l'aéroport international de Port-Gentil, une rallonge de **100 000 000 FCFA** a été accordée à cet opérateur portant le montant des crédits ordonnancés à **205 010 500 FCFA**.

Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris

Objectif 1 : Maintenir un niveau zéro incident de sûreté en 2017 par des mesures réglementées et le respect des normes OACI. Objectif de rattachement dans le PAP 2016 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : Améliorer la sécurité et la sûreté				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2015	Cible 2016	Résultat 2016	Écart
Indicateur 1 : Taux d'implémentation des normes OACI	60%	100%	70%	-30%
Indicateur 2 : Taux de fonctionnement des portiques	50%	100%	50%	-50%
Indicateur 3 : Taux de fonctionnement des scanners	30%	100%	40%	-60%
Indicateur 4 : Taux d'opérationnalité des équipements de détection	30%	100%	30%	-70%
Indicateur 5 : Nombre d'incidents de sûreté	0	0	0	0

Explication du niveau d'atteinte de l'objectif :

Indicateur 1 : le taux d'implémentation des normes OACI a atteint 70%. En effet, de nouveaux textes sur les procédures d'exploitation normalisées (PEN) de l'aéroport ont été produits et soumis à l'approbation de l'ANAC.

En revanche, l'on a aucune information sur l'adoption du texte national de la Haute Autorité sur les mesures de sûreté aux aéroports du Gabon.

Indicateur 2 : le taux de fonctionnement des portiques en 2016 est de 50%. Cependant, l'État n'a pris aucun engagement afin de remplacer les portiques défectueux.

Indicateur 3 : malgré les travaux de maintenance des équipements, les scanners à rayon X sont toujours dans leur état d'obsolescence. Grâce à la réhabilitation d'un scanner, le taux de fonctionnalité des équipements a augmenté de 10% pour s'établir à 40%.

Indicateur 4 : le taux d'opérationnalité des équipements de détection n'a pas évolué par rapport à l'année dernière. Il demeure à 30%.

Indicateur 5 : aucun incident n'a été enregistré en matière de sûreté au courant de l'exercice 2016.

Dotations allouées à l'opérateur par les RPROG pour l'exécution de leurs actions et projets de politique publique				
Programme	Titre 4. Transferts		Titre 5. Investissements	
	Crédits ouverts	Crédits consommés	Crédits ouverts	Crédits consommés
Action 1 - Transport aérien	60 000 000	30 003 000	0	0
HASFALM	0	0	0	0
Total des dotations pour exécution des actions et projets de politique publique	60 000 000	30 003 000	0	0

OPERATEUR : AEROPORT DU GABON (ADG)

Présentation de l'opérateur

Statuts de l'ADG

L'ADG est une structure créée par l'État Gabonais, conformément au décret n° 01105/PR/MT du 30 Septembre 2011.

Missions de l'ADG

Missions de service public : l'ADG a pour missions la gestion aéroportuaire, la conception, les études, la construction des installations aéroportuaire et la maintenance des équipements et le développement du nouvel aéroport de Libreville.

Missions de développement : l'ADG participe à la réalisation du PSGE, de la SNDI, du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de Libreville et à la mise aux normes internationales du système aéroportuaire Gabonais.

Travail avec l'opérateur

Un Contrat Annuel de Performance (CAP) a été signé entre l'État et l'ADG en 2016.

Crédits consommés en 2016 par l'opérateur

Contribution financière de l'État au titre de l'exercice 2016		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur	0	0
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	113 703 026	56 851 510
Contribution aux investissements propres de l'opérateur	0	
Total de la contribution financière de l'État	113 703 026	56 851 510

Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'État :

La difficulté dans la mobilisation des ressources (subvention) prévues par l'État ont eu des conséquences dans les résultats attendus, l'ADG n'ayant pas encore de moyens de production lui permettant d'avoir des ressources propres.

Il y a lieu de noter à toutes fins utiles que l'ADG a été créée par l'État avec pour objet essentiel la réalisation du projet de nouvel aéroport de Libreville afin de pallier la situation (hors normes OACI) de l'aéroport Libreville Léon MBA actuellement en service dans un contexte où le Gabon est blacklisté.

Sans les moyens juridiques, humains et financiers attendus conformément aux critères de réussite du projet, énoncés dans le schéma directeur du nouvel aéroport de Libreville, capitale de la République gabonaise, la feuille de route y relative est difficile à réaliser.

Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris

Objectif 1. Participer à la préparation des textes relatifs aux redevances aéroportuaires Objectif de rattachement dans le PAP 2016 du programme ou mission de l'opérateur : Améliorer d'ici 2017, le cadre réglementaire et institutionnel régissant les transports aériens.				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2015	Cible 2016	Résultat 2016	Écart
Indicateur 1 : Nombre de textes révisés		2	1	-1

Explication du niveau d'atteinte de l'objectif 1 :

Sur les deux textes à réviser, celui sur la redevance sureté n'a pas fait l'objet d'une actualisation par les autorités compétentes.

Objectif 2. Avoir participé à la sensibilisation des responsables des aéroports gabonais à la nécessité de s'engager dans un processus débouchant sur l'obtention de la certification Objectif de rattachement dans le PAP 2016 du programme ou mission de l'opérateur : Améliorer la sécurité et la sureté dans le domaine du transport aérien				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2015	Cible 2016	Résultat 2016	Écart
Indicateur 1 : Nombre de directions d'aéroports sensibilisées		4	9	5
Indicateur 2 : Nombre d'aéroports entrés dans le processus de préparation de la certification		2	0	-2

Explication du niveau d'atteinte de l'objectif 2 :

La certification aéroportuaire est désormais une norme contraignante de l'OACI. Le 1^{er} Salon des Transports a été l'occasion pour sensibiliser les principaux acteurs sur la question.

Objectif 3. Disposer d'un audit sur la manière dont est assurée l'assistance aéroportuaire actuellement sur les aéroports gabonais Objectif de rattachement dans le PAP 2016 du programme ou mission de l'opérateur : Jusqu'à 2017, mieux assurer l'offre de transport aérien.				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2015	Cible 2016	Résultat 2016	Écart
Indicateur 1 : Nombre d'audits disponibles sur l'assistance aéroportuaire		4	0	-4

Explication du niveau d'atteinte de l'objectif 3 :

En dehors de Libreville où il existe un fournisseur de service d'assistance aéroportuaire en convention avec l'État et reconnu sur le plan international, les autres aéroports sont en auto assistance.

Objectif 4 : Fournir et mettre entre les mains du RPROG les éléments produits en vue du choix définitif du site du nouvel aéroport de Libreville Objectif de rattachement dans le PAP 2016 du programme ou mission de l'opérateur : Jusqu'à 2017, mieux assurer l'offre de transport aérien.				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2015	Cible 2016	Résultat 2016	Écart
Indicateur : Nombre de documents remis		2	0	-2

Explication du niveau d'atteinte de l'objectif 4 :

Les éléments produits sur le choix définitif du site pour la réalisation d'un nouvel aéroport de Libreville sont disponibles. Leur remise au RPROG interviendra en coordination avec l'ANGTI.

Présentation de l'opérateur

L'ANAC est un établissement public à caractère administratif (EPA), doté d'une personnalité juridique et jouissant de l'autonomie technique et de gestion.

Missions de l'ANAC :

- mettre en œuvre la politique de sécurité, de sureté et de facilitation en matière d'aviation civile ;
- coordonner et superviser l'activité aéronautique ;
- assister le Gouvernement dans les négociations des accords dans le domaine aérien ;
- établir les règles techniques de l'aviation civile conformément aux normes et pratiques recommandées par OACI.

Travail avec l'opérateur

Le Contrat Annuel de Performance (CAP) n'a été signé entre le Ministre de tutelle et l'ANAC en 2016. Il n'y a donc pas eu de suivi-évaluation en cours d'année.

Crédits consommés en 2016 par l'opérateur

Contribution financière de l'État au titre de l'exercice 2016		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur	105 000 000	52 668 614
Contribution au fonctionnement de l'opérateur		
Contribution aux investissements propres de l'opérateur		
Total de la contribution financière de l'État	105 000 000	52 668 614

Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'État :

À l'ouverture de l'année budgétaire 2016, l'ANAC a reçu une subvention de **105 000 000 FCA** affecté entièrement au paiement des salaires. Toutefois, **52 668 614 FCFA** seulement ont été mis à disposition à l'Agence comptable de l'opérateur, soit un taux d'exécution de 50,2%.

Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris

Objectif 1 : Parvenir à faire adopter le programme national de sureté de l'aviation civile en République gabonaise (PNSAC) et le projet de décret portant sur l'utilisation des drones en République gabonaise				
Objectif de rattachement dans le PAP 2016 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : Améliorer le cadre réglementaire et institutionnel régissant les transports				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2015	Cible 2016	Résultat 2016	Écart
Indicateur : Taux d'avancement de la démarche visant l'adoption du PNSAC et du projet de décret portant sur l'utilisation des drones en République gabonaise	30%	60%	80%	+20%

Explication du niveau d'atteinte de l'objectif 1 :

Les projets de texte sur le programme national de sureté de l'aviation civile en République gabonaise (PNSAC) et l'utilisation des drones en République gabonaise sont élaborés mais non adoptés. Ce qui correspond à 80% de la démarche entreprise.

Objectif 2 : Parvenir à signer quatre accords aériens				
Objectif de rattachement dans le PAP 2016 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : Jusqu'en 2017, mieux assurer l'offre de transport aérien et par voie d'eau				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2015	Cible 2016	Résultat 2016	Écart
Indicateur : Nombre d'accords aériens signés	0	2	0	-2

Explication du niveau d'atteinte de l'objectif 2 :

Les accords ont été paraphés, mais ils n'ont pas pu être signés en 2016 en raison d'un problème de calendrier des autorités du Ministère en charge des Affaires Étrangères.

Objectif 3 : Parvenir à faire adopter le texte portant sur la limitation des gaz à effet de serre et élaborer un texte sur la limitation des nuisances sonores				
Objectif de rattachement dans le PAP 2016 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : Préserver l'environnement sur le moyen terme (2017)				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2015	Cible 2016	Résultat 2016	Écart
Indicateur 1 : Taux d'avancement du processus d'adoption du texte portant sur la limitation des gaz à effet de serre	20%	60%	30%	-30%
Indicateur 2 : Taux d'avancement de l'élaboration du texte portant sur la limitation des nuisances sonores		30%	20%	-10%

Explication du niveau d'atteinte de l'objectif 3 :

Le projet de texte sur la limitation des gaz à effet de serre est cours de finalisation et celui relatif à la limitation des nuisances sonores est en cours d'élaboration. Ce qui correspond respectivement à 30% et 20% du taux d'avancement du processus engagé.

Objectif 4 : Parvenir à un taux d'implémentation de 80 % des normes OACI				
Objectif de rattachement dans le PAP 2016 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : Améliorer la sécurité et la sûreté				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2015	Cible 2016	Résultat 2016	Écart
Indicateur : Taux d'implémentation des normes OACI		60%	26%	-34%

Explication du niveau d'atteinte de l'objectif 4 :

L'implémentation des normes OACI passe par l'adoption des textes y relatifs et la formation du personnel devant mettre en place les règlements et normes. Or, à fin 2016, les textes initiés dans ce cadre n'ont pu être adoptés, d'où le résultat de 26%.

OPERATEUR : AGENCE POUR LA SECURITE DE LA NAVIGATION AERIENNE (ASECNA)

Présentation de l'opérateur

L'ASECNA est un établissement public international doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière (Convention de Dakar révisée, adoptée à Ouagadougou, au Burkina Faso et signée à Libreville, en République Gabonaise le 28 avril 2010).

Missions de service public :

- exploitation des services de la navigation aérienne et de la météorologie dans les stations synoptiques ;
- exploitation et entretien des installations météorologiques ;
- mise en œuvre des mesures de sûreté sur les aéroports de l'intérieur.

Travail avec l'opérateur

La signature d'un Contrat annuel de Performance (CAP) entre l'ASECNA et l'Etat est effective. Mais aucune pratique de suivi-évaluation entre les deux parties n'a eu lieu.

Crédits consommés en 2016 par l'opérateur

Contribution financière de l'État au titre de l'exercice 2016		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur	0	0
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	110 406 052	110 000 000
Contribution aux investissements propres de l'opérateur	0	0
Total de la contribution financière de l'État	110 406 052	110 000 000

Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'État :

En 2016, l'ASECNA a reçu une subvention de **110 406 052 FCFA** dont 99,6% (**110 000 000 FCFA**) ont été ordonnancés. Cependant, seulement 50% de ce montant entièrement affecté au fonctionnement de l'opérateur a été payé.

Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris

Objectif 1 : Garantir un taux de disponibilité de service supérieur ou égal à 97% Objectif de rattachement dans le PAP 2016 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : Améliorer la sécurité et la sûreté				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2015	Cible 2016	Résultat 2016	Écart
Indicateur 1 : Taux de disponibilité du service AIM	100%	100%	100%	0
Indicateur 2: Taux de disponibilité du service fixe aéronautique	97,91%	97%	65%	-32%
Indicateur 3 : Taux de disponibilité des équipements de navigation	48,22%	60%	56%	-4%

Explication du niveau d'atteinte de l'objectif 1 :

La performance atteinte dans le cadre du taux de disponibilité du service AIM résulte de la mobilisation des financements propres de l'ASECNA, l'opérateur n'ayant pas recouvré la totalité du montant de sa subvention.

Les résultats de l'indicateur 2 sont imputables en partie à la fermeture de l'aérodrome d'Oyem pour cause de la réhabilitation dans le cadre de la CAN 2017 et de Lambaréné pour cause d'incendie des infrastructures (en lien avec les événements post-électorales).

Le résultat de l'indicateur 3 se justifie par la perturbation du réseau de communication tout au long de l'année 2016. Les interruptions du réseau téléphonique ont empêché le transfert de données et partant de leur utilisation par les acteurs de la navigation (pilotes, compagnie d'aviation et autres structures).

Objectif 2 : Assurer le respect des normes de sûreté dans les aéroports de Mvengué et de Port-Gentil Objectif de rattachement dans le PAP 2016 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : Améliorer la sécurité et la sûreté				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2015	Cible 2016	Résultat 2016	Écart
Indicateur 1 : Taux de couverture des vols commerciaux effectués	85%	90%	100%	+10%
Indicateur 2 : Taux de disponibilité des équipements de sûreté	51,58%	70%	100%	+30%

Explication du niveau d'atteinte de l'objectif 2 :

L'ASECNA a assuré l'entièreté des vols sur l'ensemble du territoire. Ce qui justifie le dépassement de 10% par rapport à la cible prévue en 2016.

Contrairement à 2015, la maintenance des équipements de sûreté a été régulièrement assurée malgré l'insuffisance des ressources financières, d'où la disponibilité de ces équipements. Le résultat escompté a été ainsi largement atteint (+30%).

PROGRAMME PILOTAGE ET SOUTIEN A LA POLITIQUE DES TRANSPORTS

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PRESENTATION DU PROGRAMME

Le programme "Pilotage et soutien à la politique des transports" a pour principales missions la définition des orientations stratégiques et la coordination des services du Ministère des transports. Le Responsable de programme est le Secrétaire Général.

Ce programme englobe toutes les fonctions "support" à caractère transversal devant venir en appui aux politiques publiques à savoir :

- la gestion financière ;
- la gestion des Ressources Humaines ;
- la gestion des systèmes d'informations ;
- la production de données statistiques ;
- la communication (externe et interne).

PRESENTATION DES ACTIONS

Deux actions composent ce programme : le Pilotage de la stratégie ministérielle mené par le Cabinet du Ministre et la Coordination administrative qui relève du Secrétariat Général.

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

Les défis à relever aujourd'hui par le programme "Pilotage et Soutien à la Politique des Transports" sont de plusieurs ordres :

- une transition à opérer entre gestion administrative du personnel et gestion des ressources humaines ;
- une fonction communication à organiser au sein du Ministère ;
- une politique de centralisation des achats et de gestion optimale des moyens généraux ;
- une relation entre chaque fonction soutien, en particulier la DCAF, et les agents du ministère à renforcer pour accompagner efficacement les services du ministère.

ENJEUX

Les principaux enjeux du programme "Pilotage et Soutien à la Politique des Transports" sont :

- assurer une gouvernance proactive et efficace de l'administration du ministère ;
- faire des fonctions supports des acteurs déterminants de la modernisation de l'administration du ministère ;
- développer la performance globale au niveau de chaque fonction soutien.

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

Objectif n°1 : Jusqu'en 2017 garantir un pilotage efficace et dynamique de l'administration du ministère

Objectif n°2 : D'ici 2017, renforcer les capacités organisationnelles, techniques et opérationnelles en RH

Objectif n°3 : D'ici 2018, élaborer et garantir l'application des procédures internes

Objectif n°4 : D'ici 2018, disposer d'un système d'information modernisé et organisé au sein du ministère

OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : Jusqu'en 2017, garantir un pilotage efficace et dynamique de l'administration

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- **Résultat annuel N°1** : avoir instauré un système d'amélioration des performances de l'administration du ministère ;
- **Résultat annuel N°2** : avoir initié la mise en place d'un système de collaboration et de travail transversal des fonctions soutiens.

Résultats annuels atteints

- **Résultat annuel N°1** : le cadre conceptuel du système d'amélioration des performances est réalisé.
- **Résultat annuel N°2** : le cadre de concertation est validé

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Écart 2016 (Réalisé - Prévision)	Cible à l'échéance pluriannuelle (2017)
Indicateur 1 : Nombre des rapports d'activités envoyés dans les délais par les directions soutiens	nombre		0	3	3	0	3
Indicateur 2 : Nombre de revues trimestrielles réalisées par programme	nombre		0	4	0	-4	8
Indicateur 3 : Nombre de réunions de partage tenues entre fonctions soutien	nombre		4	4	0	-4	4

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel N°1 : le cadre conceptuel du système d'amélioration des performances a été réalisé, ce qui a permis la production des rapports d'activité dans les délais. Cependant, aucune revue trimestrielle n'a été effectuée.

Résultat annuel N°2 : bien que le cadre de concertation ait été validé, aucune réunion de partage avec les programmes n'a eu lieu.

L'objectif se poursuit en 2017, mais les indicateurs ont été reformulés afin de corriger le biais qui s'était glissé.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 : D'ici 2017, renforcer les capacités organisationnelles, techniques et opérationnelles en RH

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- **Résultat annuel N°1** : avoir disposé d'un fichier de l'état des besoins en renforcement des capacités des agents du ministère ;
- **Résultat annuel N°2** : avoir élaboré un plan de formation ministériel correspondant aux besoins des différents programmes

Résultats annuels atteints

- **Résultat annuel N°1** : le fichier de l'état des besoins n'a pas été élaboré
- **Résultat annuel N°2** : le plan de formation conforme aux besoins des programmes n'a pas été élaboré

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prév ision PAP	2016 Réalisé	Écart 2016 (Réalisé - Prév ision)	Cible à l'échéance Pluriannuelle (2017)
Indicateur 1 : Taux d'avancement dans l'élaboration d'un fichier des besoins en renforcement des capacités des agents du ministère	%		0	100	0	-100	100
Indicateur 2 : Existence d'un plan de formation ministériel	nombre		0	1	0	-1	1

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel N°1 : le fichier de l'état des besoins n'a pas été élaboré en raison de la non réalisation de l'étude sur l'état des besoins de qualification des agents du ministère.

Résultat annuel N°2 : l'évaluation des besoins n'ayant pas été faite, le plan de formation ne pouvait être élaboré.

L'objectif n°2 "Renforcer les capacités organisationnelles, techniques et opérationnelles en RH, d'ici 2017" a été reconduit en 2017. Cependant, n'ayant connu aucune évolution depuis 2015, il n'est pas en bonne voie d'atteinte en 2017.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°3 : D'ici 2018, élaborer et garantir l'application des procédures internes

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- **Résultat annuel N°1** : avoir initié l'élaboration d'un manuel de procédure par mode de transport (aérien, terrestre, par voie d'eau et ferroviaire) ;
- **Résultat annuel N°2** : avoir initié l'application des procédures déjà existantes.

Résultats annuels atteints

- **Résultat annuel N°1** : atteint partiellement
- **Résultat annuel N°2** : résultat atteint partiellement

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prév ision PAP	2016 Réalisé	Écart 2016 (Réalisé - Prév ision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle 2018*
Indicateur 1 : Taux d'avancement dans l'élaboration des procédures internes	%		ND	25	25	0	ND	100
Indicateur 2 : Taux d'application des procédures internes	%		ND	60	40	-20	ND	100
Indicateur 3 : Taux de fonction soutien disposant d'un manuel de procédures	%		ND	25	0	-25	ND	100

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel N°1 : le manuel de procédure par mode de transport n'a pas été élaboré. Toutes les données ont été collectées ce qui correspond à un taux d'avancement de 25%.

Résultat annuel N°2 : les procédures déjà existantes sont mises en application à 40%.

L'objectif est repris dans le PAP 2017, mais au regard des difficultés rencontrées, il n'a pas une bonne probabilité d'atteinte.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°4 : D'ici 2018, disposer d'un système d'information modernisé et organisé au sein du ministère

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel du résultat attendu

- Disposer d'un plan de mise en place du système d'information.

Résultat annuel atteint

- Le plan de mise en place du système d'information n'est pas élaboré.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévission PAP	2016 Réalisé	Écart 2016 (Réalisé - Prévission)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Indicateur 1 : Taux d'avancement dans la mise en place d'un système d'information modernisé et organisé	%		ND	30	0	ND	ND	ND
Indicateur 2 : Nombre d'applications créées et fonctionnelles	nombre		ND	2	0	ND	ND	ND
Indicateur 3 : Nombre de bases de données créées	nombre		ND	4	0	ND	ND	ND
Indicateur 4 : taux de satisfaction des agents du ministère	%			80	1	-79	ND	ND
Indicateur 5 : Taux de postes de travail équipés	%			30	3	-27	ND	ND
Indicateur 6 : Taux de sites câblés non pris en charge par l'ANINF	%			15	0	-15	ND	ND
Indicateur 7 : Taux de sites interconnectés au réseau de l'administration non pris en charge par l'ANINF	%			15	1	-14	ND	ND

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Le plan de mise en place du système d'information n'a pas été élaboré en raison de l'insuffisance de crédits budgétaires. Toutefois, l'ANINF a équipé le ministère de 10 postes de travail sur un besoin d'environ 300 postes. Ce qui correspond à un taux de 3%.

L'interconnexion des sites pris en charge par l'ANINF demeure faible quand bien même cet opérateur a livré quelques clés réseaux du type WIMAX pour le cabinet du Ministre des Transports.

Les autres indicateurs n'évoluent pas pour cause de budget insuffisant. Ce qui demeure une contrainte pour l'atteinte de l'objectif à l'horizon 2018.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LF pour 2016 (a)	AE consommées en 2016 (b)	Écart (a)-(b)	CP ouverts en LF pour 2016 (c)	CP consommés en 2016 (d)	Écart (c)-(d)
17.640.1 : Pilotage de la stratégie ministérielle	63 452 000	146 810 422	-83 358 422	63 452 000	146 810 422	-83 358 422
Titre 1 Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2 Dépenses de personnel	13 452 000	8 704 500	4 747 500	13 452 000	8 704 500	4 747 500
Titre 3 Dépenses de biens et services	50 000 000	138 105 922	-88 105 922	50 000 000	138 105 922	-88 105 922
Titre 4 Dépenses de transfert	0	0	0	0	0	0
Titre 5 Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6 Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
17.640.2 : Coordination administrative	106 404 000	41 530 455	64 873 545	106 404 000	41 530 455	64 873 545
Titre 1 Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2 Dépenses de personnel	16 404 000	15 817 500	586 500	16 404 000	15 817 500	586 500
Titre 3 Dépenses de biens et services	90 000 000	25 712 955	64 287 045	90 000 000	25 712 955	64 287 045
Titre 4 Dépenses de transfert	0	0	0	0	0	0
Titre 5 Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6 Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
17.640: Pilotage et soutien à la politique des transports	169 856 000	188 340 877	-18 484 877	169 856 000	188 340 877	-18 484 877
Dont :						
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	29 856 000	24 522 000	5 334 000	29 856 000	24 522 000	5 334 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	140 000 000	163 818 877	-23 818 877	140 000 000	163 818 877	-23 818 877
Titre 4. Dépenses de transfert	0	0	0	0	0	0
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0	0	0

Explication des principaux écarts :

Le programme "Pilotage et soutien à la politique des transports" a exécuté une dotation budgétaire de **188 340 877 FCFA** contre **169 856 000 FCFA** inscrits dans la loi de finances 2016. Le taux d'exécution globale s'établit à **110,9%**. Le dépassement de **18 484 877 FCFA** observé est dû à la rallonge dont a bénéficié le cabinet du Ministre.

- Titre 2 - Dépenses de personnel : **24 522 000 FCFA** exécutés sur **29 856 000 FCFA** inscrits. Un écart de **5 334 000 FCFA** est enregistré.
- Titre 3 - Dépenses de biens et services : **163 818 877 FCFA** exécutés contre une inscription de **140 000 000 FCFA**. Un dépassement de **23 818 877 FCFA** résultant de la rallonge de **100 000 000 FCFA** au profit de l'UO Cabinet est observé.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Récapitulation des mouvements entre actions et titres au sein du programme

Le programme "Pilotage et soutien à la Politique des Transports" n'a pas effectué d'opération de fongibilité.

Virements

Le programme "Pilotage et soutien à la politique des transports" n'a ni effectué, ni reçu de virements.

Transferts

Tableau récapitulatif des transferts

Programme source du transfert	Programme destinataire du transfert	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
Programme 17.640 Pilotage et soutien à la politique des transports	Programme 23.780 Dotation pour Dépenses Accidentelles et Imprévisibles	2	-8 682 000	-8 682 000
Programme 23.780 Dotation pour Dépenses Accidentelles et Imprévisibles	Programme 17.640 Pilotage et soutien à la politique des transports	2	+3 348 000	+3 348 000
Programme 23.780 Dotation pour Dépenses Accidentelles et Imprévisibles	Programme 17.640 Pilotage et soutien à la politique des transports	3	+100 000 000	+100 000 000
Total des Transferts			+94 666 000	+94 666 000
dont Titre 2			-5 334 000	-5 334 000
dont Titre 3			+100 000 000	+100 000 000
dont Titre 4				
dont Titre 5				

Explication des impacts de chaque transfert :

Le programme "Pilotage et soutien à la politique des transports" a bénéficié d'un montant net de transferts **94 666 000 FCFA**.

En titre 2, ce programme a reçu **3 348 000 FCFA** pour l'ajustement des crédits de la main d'œuvre non permanente (MONP) et a transféré **8 682 000 FCFA** pour la couverture de la solde permanente ; soit un montant net de **-5 334 000 FCFA**.

En titre 3, ce programme a reçu **100 000 000 FCFA** pour mener des missions de contrôle et de réhabilitation de la voie ferrée avant le lancement de la Coupe d'Afrique des Nations 2017.

Annulations

Les crédits disponibles en fin d'année 2016 dans le programme "Pilotage et soutien à la politique des transports" ont été proposés en annulation.

Reports

Le programme "Pilotage et soutien à la politique des transports" n'a pas effectué de reports de crédits de paiement.

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2014	Effectifs au 31 décembre 2015	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2016	Mouvements d'effectifs en 2016			Effectifs au 31.12. 2016
				Sorties	Entrées	Écart (entrées - sorties)	
Agents hors catégorie	3	3	3	0	1	1	4
Agents de catégorie A	104	103	103	2	11	9	112
Permanents	92	91	91	2	11	9	100
Non permanents	12	12	12	0	0	0	12
Agents de catégorie B	35	35	35	5	0	-5	30
Permanents	27	27	27	5	0	-5	22
Non permanents	8	8	8	0	0	0	8
Agents de catégorie C	8	8	8	3	0	-3	5
Permanents	6	6	6	3	0	-3	3
Non permanents	2	2	2	0	0	0	2
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)	147	146	146	10	11	1	147
Main d'œuvre non permanente	6	6	6	0	1	1	7
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme	156	155	155	10	13	3	158

Explication des évolutions :

Le programme "Pilotage et soutien à la Politique des Transports" a enregistré une entrée de treize (13) agents et une sortie de dix (10) agents, ce qui justifie l'augmentation nette de trois (3) agents.

EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS

Le programme "Pilotage et soutien à la politique des transports" n'a pas d'opérateur.

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LF		Crédits de titre 2 consommés		Écarts	
	AE (a)	CP (b)	AE (c)	CP (d)	AE (a)-(c)	CP (b)-(d)
Masse salariale des emplois de l'administration	29 856 000	29 856 000	24 522 000	24 522 000	5 334 000	5 334 000
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère						
Total des crédits de titre 2	29 856 000	29 856 000	24 522 000	24 522 000	5 334 000	5 334 000

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

Les crédits ouverts dans la loi de finances 2016 pour le titre 2 ont été exécutés à hauteur de **24 522 000 FCFA** pour les salaires de la main d'œuvre non permanente. L'écart de **5 334 000 FCFA** qui se justifie par la non prise en compte d'une partie du personnel du cabinet du ministre.

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

Actions	Crédits de titre 3 prévus dans la LF		Crédits de titre 3 consommés		Écarts	
	AE (a)	CP (b)	AE (c)	CP (d)	AE (a)-(c)	CP (b)-(d)
Action N°1 : Pilotage de la stratégie ministérielle	50 000 000	50 000 000	138 105 922	138 105 922	-88 105 922	-88 105 922
Activité 1 : mise en place d'un cadre de mécanisme de suivi évaluation	11 000 000	11 000 000	7 000 000	7 000 000	4 000 000	4 000 000
Activité 2 : mise en place d'un cadre de validation des projets des politiques des transports	11 000 000	11 000 000	8 500 000	8 500 000	2 500 000	2 500 000
Activité 3 : mise en œuvre d'une stratégie de mobilisation des ressources humaines et de suivi des politiques des programmes du ministère	13 000 000	13 000 000	10 605 922	10 605 922	2 394 078	2 394 078
Activité 4 : élaboration et suivi de l'application des procédures internes	15 000 000	15 000 000	12 000 000	12 000 000	3 000 000	3 000 000
Activité 5 : Mission de contrôle et de réhabilitation de la voie ferrée	0	0	100 000 000	100 000 000	-100 000 000	-100 000 000
Action n° 2 : Coordination Administrative	90 000 000	90 000 000	25 712 955	25 712 955	64 287 045	64 287 045
Activités 1 : élaboration des tableaux de bord trimestriels	17 000 000	17 000 000	6 940 637	6 940 637	10 059 363	10 059 363
Activités 2 : mise en place d'un cadre managériale propre au programme	15 000 000	15 000 000	7 500 000	7 500 000	7 500 000	7 500 000
Activités 3 : suivi de l'exécution de des décisions des revues trimestrielles	19 300 000	19 300 000	0	0	19 300 000	19 300 000
Activité 4 : Fonctionnement courant	7 000 000	7 000 000	4 272 318	4 272 318	2 727 682	2 727 682
Activité 5 : élaboration d'un plan de formation par programme	7 000 000	7 000 000	0	0	7 000 000	7 000 000
Activité 6 : mise en place d'un dispositif de sécurité du système d'information	10 500 000	10 500 000	0	0	10 500 000	10 500 000
Activités 7 : élaboration des stratégies d'appropriation des exigences en matière budgétaire aux administrateurs de crédits	14 200 000	14 200 000	7 000 000	7 000 000	7 200 000	7 200 000
Total des crédits de titre 3	140 000 000	140 000 000	163 818 877	163 818 877	-23 818 877	-23 818 877

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations individualisées :

Action N°1 : Pilotage de la stratégie ministérielle : 138 105 922 FCFA

Cette action est pilotée par le cabinet du Ministre qui n'est pas astreint à la démarche de performance. Les activités qui y ont été menées se déclinent ainsi qu'il suit :

- mise en place d'un cadre de mécanisme de suivi évaluation : **7 000 000 FCFA** ;
- mise en place d'un cadre de validation des projets des politiques des transports : **8 500 000 FCFA** ;
- mise en œuvre d'une stratégie de mobilisation des ressources humaines et de suivi des politiques des programmes du ministère : **10 605 922 FCFA** ;
- élaboration et suivi de l'application des procédures internes : **12 000 000 FCFA** ;
- mission de contrôle et de réhabilitation de la voie ferrée : **100 000 000 FCFA**

Action n° 2 : Coordination Administrative : 25 712 955 FCFA dont :

- élaboration des tableaux de bord trimestriels : **6 940 637 FCFA**
- mise en place d'un cadre managériale propre au programme : **7 500 000 FCFA** en vue de l'atteinte de l'objectif n° 1 "**Garantir un pilotage efficace et dynamique de l'administration**" ;
- Fonctionnement courant : **4 272 318 FCFA**
- élaboration des stratégies d'appropriation, par la chaine managériale, des exigences en matière budgétaire : **7 000 000 FCFA**.

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS

Le programme "Pilotage et soutien à la politique des transports" n'a pas bénéficié de crédits au titre des dépenses de transferts.

TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le programme "Pilotage et soutien à la politique des transports" n'a pas bénéficié de crédits au titre des dépenses d'investissements.

